

# LES COLONIES OU ORPHELINATS AGRICOLES TENUS PAR LES SALÉSIENS DE DON BOSCO EN FRANCE DE 1878 À 1914

YVES LE CARRÈRES

L'enseignement agricole eut beaucoup de difficultés à se faire une place en France au cours des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Cet intérêt plutôt limité, dans les différentes sphères de la société française, pour la formation des jeunes du milieu rural se concrétise encore aujourd'hui par la quasi-absence d'études approfondies sur la création et l'évolution de cet enseignement agricole.<sup>1</sup> En ce qui nous concerne, nous salésiens, nous avons modestement contribué en France entre 1878 et 1914 à cette formation des jeunes pour le monde agricole, mais sur cette présence aucune étude non plus n'a été faite à ce jour. Pour bien saisir les origines de cette présence, voulue par don Bosco lui-même, il faut tout d'abord en chercher la motivation dans les origines terriennes de notre fondateur.

L'ouverture en France d'un premier orphelinat agricole à la Navarre, diocèse de Toulon, en 1878, se situait dans un contexte relativement favorable. Dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, on vit en effet se créer et se développer des fermes-écoles, reconnues par l'Etat, en vertu du décret du 3 octobre 1848, des colonies agricoles, généralement à caractère pénitentiaire et, après 1870, des orphelinats agricoles, oeuvres à caractère confessionnel.

Après La Navarre, d'autres orphelinats agricoles furent créés ou pris en charge par les salésiens en France, jusqu'en 1901, date à laquelle le vote de la loi française sur les associations condamna ces maisons à la fermeture immédiate ou à terme.

## 1. Don Bosco et l'éducation des jeunes ruraux

Nous le savons, don Bosco ne peut se comprendre sans se référer à ses racines rurales. Il aimait d'ailleurs les évoquer comme un rappel à la modestie. Au retour de son voyage triomphal de quatre mois en France, en 1883, dans le train qui quittait Paris pour le ramener à Turin, après un temps de silence, il fit cette confidence à don Rua:

«C'est étonnant! Te souviens-tu, don Rua, du chemin qui va de Buttigliera à Murialdo? Là, à droite, il y a une colline et sur la colline une petite mai-

<sup>1</sup> L'Encyclopedia Universalis ne fait aucune mention de l'enseignement agricole du premier niveau.

son et de la maison jusqu'au chemin se situe un pré en pente. Cette pauvre bicoque était ma maison et celle de ma mère et dans ce pré, tout gamin, j'allais garder les vaches. Si ces messieurs avaient su qu'ils portaient ainsi en triomphe un pauvre paysan des Becchi! Quelle facétie de la Providence»,<sup>2</sup>

Deux années auparavant, en quittant Marseille, il avait fait une réflexion identique à don Cagliero: «Comme le Seigneur est admirable. Pour remuer tant de monde et accomplir ses merveilles, il a voulu se servir d'un paysan des Becchi».<sup>3</sup>

Pour don Bosco, «contadino dei Becchi», «paysan des Becchi» fut un titre de noblesse, un titre qu'il tenait de sa mère! La veille de son départ pour le séminaire de Chieri (29 octobre 1835), ne lui avait-elle pas fait cette recommandation: «Si jamais tu viens à douter de ta vocation, je t'en supplie, ne déshonore pas cette soutane. Enlève-la bien vite! J'aime mieux avoir comme fils un pauvre paysan plutôt qu'un prêtre négligent dans ses devoirs».<sup>4</sup>

Au moment où, à Varazze, il entre en convalescence après la sérieuse alerte de décembre 1872, qui avait mis en émoi tout le monde salésien, et spécialement ses nombreux amis du Piémont, il tient à rappeler son origine paysanne à son infirmier Enria:

«Sais-tu qui est don Bosco? Un pauvre fils de paysan.<sup>5</sup> Son amour de la terre et sa haute estime du labeur du paysan se manifestaient à travers certaines réflexions, par exemple celle que reprend l'almanach *Il Galantuomo* de 1875: Ils sont bien à plaindre ceux qui, pour je ne sais quel motif, méprise le métier si utile d'agriculteur et s'ils peuvent orienter leurs enfants vers le métier d'instituteur communal ou au moins leur donner un tout autre métier, ils s'estiment heureux!»<sup>6</sup>

Ses conseils en pédagogie et en pastorale se réfèrent également aux images de la vie paysanne. A ses anciens élèves prêtres réunis à Turin à l'occasion de sa fête, le 24 juin 1880, il donne ce conseil «Semons et ensuite imitons le paysan qui attend avec patience le temps de la récolte». C'est en connaisseur qu'il décrit les différents travaux des champs.<sup>7</sup> De même, bon nombre de ses songes se situent dans une ambiance campagnarde, par exemple le premier de tous, le songe des neuf ans. Ses promenades automnales mettaient ses jeunes et le remettaient lui-même en contact avec le monde rural. Il se retrouvait alors vraiment chez lui.

On pourrait ainsi multiplier les exemples de la fidélité de don Bosco à ses racines. Et pourtant, dans les mois qui suivirent son ordination sacerdotale, il

<sup>2</sup> MB XVI 257.

<sup>3</sup> MB XIV 431.

<sup>4</sup> MO (1991) 80.

<sup>5</sup> MB X 266.

<sup>6</sup> MB XI 444.

<sup>7</sup> MB XIV 514; MB XII 457 et 625.

s'était orienté, sur les conseils de don Cafasso, vers une mission urbaine qui lui sembla signifiée, le 8 décembre 1841, à travers l'appel de détresse de Bartolomeo Garelli. Les visites aux jeunes prisonniers de la Générale, les pérégrinations du premier oratoire ne feront, par la suite, que le confirmer dans cette mission au bénéfice des jeunes de la ville, pour beaucoup, ruraux d'origine, mais déracinés dans cette banlieue de Turin qu'était alors le Valdocco. Cependant, la cinquantaine passée, il ne refusa plus de s'intéresser à l'éducation ou la rééducation des jeunes par le travail de la terre.

En 1867, Pie IX, fondateur de l'institution «Vigna Pia», offrit à don Bosco, qui souhaitait ouvrir une maison dans Rome, un domaine sur lequel une centaine de jeunes plus ou moins délinquants se formaient aux travaux agricoles. Sur cette propriété située dans la campagne romaine, dans un lieu désert et insalubre, on ne risquait guère de porter ombrage à qui que ce soit dans Rome. Don Bosco se rendit sur place, et sembla satisfait de sa visite. Les tractations avec «la commission des oeuvres pies» de Rome durèrent plusieurs mois, mais les membres de cette commission ne laissèrent pas à don Bosco une autonomie suffisante, aussi ne donna-t-il pas suite à cette proposition.<sup>8</sup>

A Turin, au Valdocco même, en 1870, il acquiert, au nord de la chapelle Saint François de Sales, un jardin appartenant à Modeste Rua.<sup>9</sup> Il veut clôturer cet espace pour en faire un jardin qui fournirait des légumes à l'Oratoire et en même temps permettrait de créer sur place une section de jardiniers.

En janvier 1871, il sollicita de la municipalité l'accord pour construire la clôture. Avis favorable fut donné à sa demande. Le projet se concrétisa-t-il? Il est difficile de le savoir. Ses biographes n'en parlent pas.<sup>10</sup> Toutefois la municipalité se souvint de cette intention de don Bosco. Elle venait en effet d'hériter d'un legs important de Carlo Alfonso Bonafous, décédé en février 1869 à Lyon, à la condition d'y créer une colonie agricole pour jeunes sans famille et sans ressources. Le statut de cette colonie agricole fut approuvé par le gouvernement en mars 1871, et la municipalité se tourna alors vers don Bosco pour lui en proposer la prise en charge. La proposition l'intéressait mais à condition qu'on lui laissât les mains libres dans l'administration et la direction de l'oeuvre. L'affaire ne fut jamais conclue en raison de la trop forte opposition à don Bosco dans la majorité du Conseil municipal de Turin.<sup>11</sup>

En 1879, deux laïcs de Venise, fortement engagés dans l'action caritative, s'inquiétaient de voir le nombre de jeunes oisifs dans les artères de Venise. Pour de judicieuses raisons, ils en arrivèrent à projeter la fondation d'une colonie agricole. Avec la bénédiction du patriarche de Venise, ils s'adressèrent à don Bosco. Par une heureuse et providentielle coïncidence, l'un d'eux, l'ingénieur Saccardo, fut sollicité par une veuve Elisabetta Bellavite Astori pour réaliser un

<sup>8</sup> MB VIII 606; MB IX 114.

<sup>9</sup> F. GIRAUDI, *L'Oratorio di don Bosco*, Tavole 7 et 8.

<sup>10</sup> MB X 105.

<sup>11</sup> MB X 106-108.

projet d'asile en faveur de jeunes en difficulté. Saccardo suggéra à la veuve Astori de modifier son projet d'asile et d'envisager plutôt la fondation d'une colonie agricole. Il mit la veuve en contact avec don Bosco, lequel se montra très intéressé par le projet de colonie agricole sur un domaine de quatre hectares. L'accord fut rapidement conclu dans ce sens. En novembre 1882, la maison était ouverte, mais la création, dès le début, d'une école professionnelle et d'un collège secondaire amena bien vite l'abandon du projet de colonie agricole auquel d'ailleurs ne semblait nullement tenir Mosé Veronesi, le premier directeur de l'oeuvre.<sup>12</sup>

Comme on peut le constater, les quatre projets de fondation de colonies agricoles ou de section horticole en Italie, étudiés par don Bosco entre 1867 et 1882, avortèrent l'un après l'autre. C'est finalement en France qu'un projet de colonie agricole allait, pour la première fois, se concrétiser en 1878, à La Navarre dans le diocèse de Fréjus et Toulon. L'évêque de ce diocèse se trouvait dans un grand embarras ne sachant comment se dégager d'un imbroglio juridique et financier entre deux de ses prêtres, assurant la gestion de deux orphelinats agricoles, l'un à Saint-Cyr, l'autre à La Navarre.<sup>13</sup> Il pensa trouver une solution en demandant à don Bosco de les accepter tous les deux. Il lui écrivit en ce sens au début d'août 1877. Or, selon don Ceria,<sup>14</sup> don Bosco avait toujours été opposé à la fondation de colonies agricoles. Les projets antérieurs, accueillis comme on l'a vu plutôt favorablement, obligent à nuancer cette affirmation.

Un songe fait la veille de l'arrivée de la lettre de l'évêque de Fréjus et de Toulon le fit changer d'avis. Il se trouvait dans une maison de campagne apparemment vide quand il entendit, à l'extérieur, une magnifique voix d'enfant qui lui chantait en français une cantilène dont les paroles étaient comme un appel au secours. Ce garçon de 11-12 ans était accompagné d'une paysanne; elle lui montra une foule de garçons en lui disant: «Ces jeunes, ce sont les tiens». Mais don Bosco demeurait très réticent à les prendre en charge, considérant les trop grandes difficultés qu'il y aurait à encadrer seul, en pleine nature, ces jeunes sauvages. La bergère lui montra alors un groupe imposant de jeunes gens qui, sous son voile magique, se transformèrent en autant de jeunes salésiens. Après ce songe prémonitoire, don Bosco donna une réponse enthousiaste à l'évêque de Fréjus et Toulon, se disant prêt à accepter sa proposition sans conditions, ce qui n'était guère dans ses habitudes.

Comment peut-on interpréter cet épisode apparemment incohérent? Sans doute faudrait-il faire appel ici à la psychanalyse. A défaut, il est possible de distinguer chez don Bosco une double tendance. D'une part, fidèle à ses origines, il semble très désireux, comme le prouvent les précédents projets, de réaliser pour les jeunes ruraux ce qu'il a fait pour les jeunes de la ville; d'autre part, en raison du climat rigoriste dans lequel il a été formé, il ne voit pas comment pra-

<sup>12</sup> MB XIV 442; 665-666; 817-819.

<sup>13</sup> La Navarre, Archives du diocèse de Toulon.

<sup>14</sup> *Documenti* XVIII 250; MB XIII 533s.

tiquer le système préventif dans un tel environnement; il appréhende en conséquence les risques de déviances morales, craintes qui, par la suite, se révélèrent à plusieurs reprises justifiées.

Dix années après l'acceptation de La Navarre, un nouvel orphelinat agricole fut fondé à Gevigny, Haute-Saône (diocèse de Besançon). Les premières tractations avaient commencé dès 1882, et fin 1887, quelques semaines avant sa mort, don Bosco donna son accord pour cette fondation qui, selon le bulletin salésien français de mars 1888, fut l'objet de ses dernières pensées. Cependant cette fondation, acceptée sans garanties suffisantes, n'eut qu'une existence éphémère.<sup>15</sup>

Lors de son séjour à Paris en 1883, don Bosco devait à nouveau marquer son intérêt pour l'éducation des jeunes en monde rural, en participant à l'assemblée de l'Oeuvre des orphelinats agricoles, dans l'après-midi du 1er mai 1883, chez les Lazaristes de la rue de Sèvres. Il y prononça une brève allocution dans laquelle il exprimait sa sympathie pour les animateurs de cette oeuvre.<sup>16</sup>

## 2. La formation agricole en France au XIX<sup>ème</sup> siècle

Le retard de l'agriculture française, par rapport à l'agriculture britannique, avait été nettement souligné par Arthur Young, dans ses notes rédigées au jour le jour, durant ses *Voyages en France*, dans les années 1787, 1788 et 1789. Pour remédier à ce retard, la Révolution n'eut guère le temps d'étudier et de prendre des dispositions concrètes et efficaces. Sous la Restauration, des initiatives privées surgirent, ici et là, pour remédier à cette carence fortement ressentie par certains «gentlemen farmers» ou par des moines revenus de leur exil en Angleterre.<sup>17</sup> Il fallut pratiquement attendre le début de la Seconde République, 1848-1851, pour voir apparaître en ce domaine une première législation. Celle-ci consacrait, en fait, des essais timides tentés en divers endroits en France, pour donner un minimum de formation à quelques jeunes agriculteurs, grâce en particulier à la fondation de fermes-écoles.

### 2.1. La première législation française: les fermes-écoles (1848)

«Instauré par un décret du 3 octobre 1848, un original système à trois étages va fonctionner, comportant une ferme-école par département, quelques écoles régionales à la fois théorique et pratique et au sommet l'Institut national agronomique. La ferme-école, d'une conception souple et habile, n'était qu'une ferme modèle appartenant à un riche propriétaire,

<sup>15</sup> ASC Gevigny.

<sup>16</sup> *Don Bosco à Paris*, par un ancien magistrat. Paris, 1883, p. 99.

<sup>17</sup> Lettre de Dom Antoine Saulnico, Abbé de Melleray (Loire Inférieure) au Ministre, Secrétaire d'Etat de l'Intérieur-13 juillet 1824- Archives départementales de Saint-Brieuc, 7M77.

épris d'agronomie et qui faisait fonction de centre d'apprentissage moyennant paiement par l'état du prix de pension de ces apprentis. Si faible que soit encore la part de financement public dans ce système, les ouvriers n'en n'avaient pas autant».<sup>18</sup>

Le citoyen Richard, représentant du peuple à l'Assemblée Nationale, présentait ainsi la conception de la formation de base des agriculteurs, telle que la prévoyait le décret:

«Les fermes-écoles formeraient des ouvriers cultivateurs habiles, des métayers, de petits fermiers intelligents, des contremaîtres capables de remplacer au besoin les chefs des grandes exploitations. Ils pourraient conduire sous leur direction tout leur personnel de travailleurs et les travaux qu'ils exécutent...

Le directeur dirigera l'instruction dans le sens d'une bonne agriculture, raisonnée, lucrative et bien adaptée aux conditions de lieu où il se trouve. Le chef de pratique, ouvrier exercé, dirigera les ateliers et apprendra aux élèves la manière de bien se servir de tous les instruments employés dans l'exploitation. Il enseignera aux élèves à bien atteler, à bien conduire les animaux, à bien les soigner pendant et après le travail, à être doux et patients avec eux. Il veillera surtout à ce qu'ils ne les maltraitent jamais... Le surveillant-comptable enseignera la comptabilité, qui est la boussole de tous les cultivateurs...

Les fils de cultivateurs, pleins d'intelligence et de force, ne dédaigneront pas la carrière de leurs pères, parce qu'ils la comprendront. Ils n'iront pas dans les villes solliciter des places et se mettre trop souvent à la disposition de l'intrigue de coupables partis ou de théories antireligieuses ou immorales, qui ne tendent qu'à compromettre la France et la société entière; la famille, la propriété comme la religion n'auront rien à craindre des rêves antisociaux de quelques esprits chagrins et ennemis de l'ordre... Le nombre des élèves sera de vingt-quatre à trente-six dans chaque école, suivant l'étendue de l'exploitation. Ils y seront admis de seize à dix-huit ans; la durée des études ne pourra pas être de moins de trois ans ni de plus de quatre».<sup>19</sup>

On saisit bien dans quel esprit ce décret avait été rédigé et voté. Mais il ne suffit pas d'un décret pour voir les intentions du législateur se concrétiser immédiatement. Sous le second Empire (1852-1870), le gouvernement de Napoléon III ne s'intéressa guère à l'enseignement agricole.

<sup>18</sup> G. DUBY et A. WALLON. *Histoire de la France rurale*. T. III, p. 170, Paris, 1976.

<sup>19</sup> Rapport du citoyen A. Richard (du Cantal) représentant du peuple, au nom du Comité d'Agriculture et du Commerce et de Crédit foncier de l'Assemblée Nationale, sur le projet de décret du Ministre de l'Agriculture et du Commerce, relatif à l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture en France. (Moniteur officiel n° 236, séance du 23 août 1848).

## 2.2. *Les Colonies agricoles pénitentiaires*

A partir de 1840, plusieurs colonies pénitentiaires furent tout d'abord fondées en France, soit par des philanthropes, comme Frédéric Auguste Demetz, à La Mettray, près de Tours, ou Achille Latimier du Clésieux à Saint-Ilan, dans les Côtes-du-Nord (1854), soit par des Cisterciens, comme à la Trappe de Soligny (1854). Après 1850, l'État en créa à son tour. Ces colonies privées ou publiques, regroupant un nombre important de jeunes garçons et d'adolescents, ne pouvaient guère donner une formation très sérieuse à des jeunes généralement peu motivés. Il s'agissait avant tout, dans ces colonies, de rééduquer une jeunesse «dévoyée», en l'appliquant au travail de la terre. «La rédemption par la terre, dans un cadre qui reste carcéral et sous l'emprise de l'administration pénitentiaire, est l'idée fondatrice des colonies agricoles publiques».<sup>20</sup> Ces colonies disparaîtront en fait, pour la plupart vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2.3. *Les orphelinats agricoles*

Après 1870, en divers endroits en France, se fondèrent des orphelinats agricoles, à l'initiative de prêtres diocésains, sensibles d'une part à la profonde misère de nombreux enfants et jeunes dans les milieux ruraux, et d'autre part aux besoins en main-d'oeuvre de l'agriculture en France. Ces orphelinats regroupaient en moyenne une centaine de garçons, depuis l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans. Ils furent surtout des foyers d'hébergement et d'éducation qui cherchaient à reconstruire le milieu familial, tout en donnant une modeste initiation à la pratique de l'agriculture. Dans l'ouest de la France, l'orphelinat agricole de Giel, Orne (1868) et l'orphelinat agricole de Pouillé, Maine et Loire (1875) furent parmi les premières oeuvres de ce type. Après 1880, grâce au soutien de la Société des Agriculteurs de France, ce genre d'oeuvres devait se développer.

Ainsi, jusqu'à la fin du siècle, la formation de base en agriculture, à travers les trois types d'établissements étudiés, conservait pratiquement un caractère privé, avec toutefois une contribution financière de l'État, accordée aux fermes-écoles comme aux colonies pénitentiaires.

## 3. *Les colonies ou orphelinats agricoles salésiens en France*

C'est dans ce contexte d'initiatives privées qu'en une vingtaine d'années, de 1878 à 1898, les salésiens fondèrent ou prirent en charge en France sept colonies ou orphelinats agricoles: La Navarre, Var (1878), Gevigney, Haute-Saône (1888), le Rossignol, Somme (1889), Ruitz, Pas-de-Calais (1891), Nizas, Hérault

<sup>20</sup> Daniel NIGET, *L'enfant redressé: la colonie agricole pénitentiaire de Saint-Hilaire, 1860-1890*. Mémoire de maîtrise. Archives départementales Maine et Loire, 9143.

(1894), Montmorot, Jura (1897), Saint-Genis de Saintonge, Charente-Inférieure (1898). Seule sera ici plus ou moins brièvement étudiée l'histoire des trois plus importants d'entre eux: La Navarre, le Rossignol et Montmorot.

### 3.1. *L'Orphelinat Saint Joseph, La Navarre, Var (1878)*

Le premier orphelinat que les salésiens acceptèrent, nous l'avons vu plus haut, ce fut celui de La Navarre, dans le diocèse de Fréjus et Toulon. C'était la troisième fondation française. Elle fut décidée avec une rapidité inhabituelle chez don Bosco. Entre la proposition de l'évêque, datée du 3 août 1877, et l'arrivée des premiers salésiens en juillet de l'année suivante, moins d'une année s'était écoulée. Le site était admirable: un domaine de 233 hectares serti dans un amphithéâtre de collines. Ces terres jusqu'alors mal entretenues devaient, d'une part permettre de dégager les ressources nécessaires pour vivre en autarcie et d'autre part d'y accepter des jeunes, orphelins ou défavorisés, pour les initier aux travaux agricoles. Don Bosco y nomma un très jeune directeur de 25 ans, don Pierre Perrot. Ce salésien était un homme très méthodique, un bon administrateur, plus homme de bureau que de terrain. Originaire du petit village alpin de Laux d'Usseaux, proche de la frontière française, dans la vallée du Chissone, il connaissait bien le monde rural dans lequel il avait vécu toute sa jeunesse.

A son arrivée à La Navarre, don Perrot trouva une douzaine d'enfants miséreux logeant dans une maison délabrée et vivant sur une exploitation à l'état d'abandon. Il devait y rester vingt ans comme directeur. Sous sa ferme direction, les effectifs vont croître régulièrement: en octobre 1879, la maison accueillait une cinquantaine de garçons.

A la mort de don Bosco, neuf ans plus tard, l'effectif atteignait la centaine; en 1901, il était de cent quarante garçons. Cette rapide progression avait nécessité la construction de nouveaux bâtiments. En février 1882, don Bosco qui avait étudié lui-même le projet, vint y bénir la première pierre.

Sous l'habile direction de don Perrot, La Navarre ne connut guère de problèmes financiers, fait plutôt rare dans les maisons salésiennes de l'époque. Le domaine était bien mis en valeur grâce au travail communautaire auquel participaient prêtres, abbés et élèves de tous âges. Monsieur et Madame Colle soutenaient très substantiellement l'orphelinat. Aussi pouvait-on lire, en avril 1891, dans le bulletin salésien: «A la Navarre, on a pour devise: peu de bruit, beaucoup de fruits! On ne peut en croire ses yeux. De quêtes? Point. Circulaires? Point. Loteries? Point!»

L'orphelinat Saint Joseph à La Navarre orienta cependant assez rapidement ses élèves vers des branches non agricoles. Au début de ce siècle, sur les 140 garçons que l'Oeuvre accueillait, une centaine d'entre eux constituait le groupe des «étudiants» ou latinistes, une quarantaine se répartissait entre les divers métiers de menuisiers, cordonniers, tailleurs et agriculteurs.<sup>21</sup>

<sup>21</sup> MB XIII 532-540; 723-726. Chronique de La Navarre, en plaquette du centenaire de la fondation de l'oeuvre. Nice 1979.

### 3.2. L'orphelinat du Sacré Coeur, ferme du Rossignol (1889)

La fondation de l'orphelinat de Gevigney, en Haute-Saône, en 1888, se solda par un échec et, dès l'année suivante, il fallut abandonner le site et soutenir un procès contre le donateur. On quitta Gevigney sans regret, semble-t-il, car une position de repli pour le personnel salésien de cet orphelinat était déjà en préparation dans la Somme, à Coigneux, à une trentaine de kilomètres au nord d'Amiens. Il s'agissait d'une ferme de 93 hectares dont 70 hectares environ étaient labourables; le restant, soit environ 23 hectares, se composait de friches sans grande valeur formant, en plan incliné, le pourtour de la propriété et servant de pâtures.<sup>22</sup>

Don Bosco, lors de son passage à Lille en 1883, avait rencontré le propriétaire, Mlle Jonglez, une bienfaitrice de la maison de Lille; celle-ci l'avait déjà informé de son intention. Par acte notarié, le 10 novembre 1889, elle avait fait l'apport de cette propriété à la Société anonyme des terrains de la rue du Retrait à Paris, société qui couvrait juridiquement les maisons de la Province de Paris. L'apport avait été estimé à 160 000 frs. La donatrice recevait en contre-partie de la Société civile l'équivalent en actions de 500 francs. Mais là encore, fallait-il accepter cette donation? Le 7 décembre 1889, le directeur J.B. Rivetti, un salésien italien qui obtiendrait plus tard la nationalité française sous le nom de Rivet, arrivait de Gevigney, précédé du coadjuteur Jules Borivent, qui lui aussi venait du même lieu. Avec eux, étaient arrivés 6 jeunes parisiens en provenance du patronage Saint-Pierre Saint-Paul; ils étaient âgés de 12 à 15 ans. Dès le 9 décembre, le Père Rivetti informait, par lettre, don Rua de son arrivée et de la situation dans laquelle il se trouvait, en utilisant la langue française, même s'il ne la maîtrisait pas encore parfaitement:

«Hier, jour de l'Immaculée Conception, nous avons inauguré le Rossignol. Nous avons célébré pour la première fois la Sainte Messe et fait la communion générale. Je prends pas la tâche de vous faire la description de notre fête: je vous dirai seulement que, entre toutes les maisons de la congrégation, c'est sans doute celle qui ressemble davantage à la grotte de Bethléem. Malgré nos misères, tous le monde était en sainte joie... Quant à la ferme, elle est toute délabrée, des carreaux cassés; des châssis brisés et pourris; des portes qui ne ferment plus.

Il y aurait donc quelques réparations à faire au plus tôt possible afin de nous abriter du mauvais temps. Le froid est intense; la neige tombe et le vent l'emporte, il semble l'hiver des Alpes. Pour nous réchauffer, nous avons le poêle de la cuisine; un est assis sur une caisse, l'autre sur une planche, ainsi nous faisons le siège du poêle.

Dans les jours de travaux, nous avons assez de besogne pour occuper notre monde et dans la soirée, nous tacherons de leur faire un peu de catéchisme

<sup>22</sup> Société anonyme des Terrains de la rue du Retrait: rapport du Commissaire, Paris 10 novembre 1889, ASC Rossignol. Voir également lettre Jonglez-J. Ronchail, 20 février 1897, ASC Rossignol.

et quand nous aurons quelques tables nous ferons aussi un peu de classe. J'aurai beaucoup de détails à vous donner, mais je suis engourdi du froid. Je vous écrirai un autre jour».<sup>23</sup>

Par retour du courrier, don Rua l'invita à faire face avec courage et espérance à cette situation, même si le nécessaire faisait défaut. Le Père Rivetti le remercia sans tarder: «Votre lettre m'a apporté une grande consolation. C'est vrai les enfants de don Bosco ne doivent pas trop chercher ses aises, et s'il n'y a pas tout le confortable, il doit être plus content. Le séjour au Rossignol, il m'est déjà bien plus agréable que au commencement. Du reste avec nos occupations nous n'avons pas le temps de nous ennuyer». Les premiers contacts furent pris avec le curé de Coigneux et la municipalité. L'accueil, malgré les premières réactions plutôt défavorables de la population, se révéla finalement assez sympathique. Il poursuivait sa lettre en donnant des nouvelles du bétail: «Le bétail, pour le moment nous avons trois chevaux, une vache et une génisse, une douzaine de poules et une centaine de pigeons. Cette année nous ne pourrions guère acheter du bétail, car ils sont extrêmement cher». J.B. Rivetti terminait sa lettre à don Rua en l'informant que Mlle Jonglez leur avait envoyé «une belle statue de Marie Auxiliatrice, comme celle de Lille».<sup>24</sup>

On le voit, la situation était sans doute encore pire qu'à Gevigney. La propriété, en ces débuts, ne fournissait pas des revenus suffisants pour vivre. Heureusement, il fut possible de louer la ferme voisine, la ferme Buchard, puis de l'acheter, le 1er février 1898, pour le prix de 65 000 frs; cette ferme avait une superficie de 23 hectares ce qui fit alors un total exact de 116 ha, 72 a, 92 ca, pour tout le domaine dont un tiers environ en friches. Le revenu brut annuel était estimé à 14 000 frs dont il fallait théoriquement retirer 5 021,50 frs de charge locative, ce qui était évidemment bien loin de pouvoir couvrir les frais de fonctionnement de l'orphelinat.<sup>25</sup>

Et de même qu'à Gevigney, les ennuis avec l'administration vinrent très vite. L'instituteur du village de Coigneux informa, dès le 9 décembre, l'Inspecteur primaire de Doullens de l'arrivée des salésiens et de leurs jeunes élèves à la ferme du Rossignol:

«Ces religieux n'ont jusqu'alors aucun rapport avec la commune. Ils font leurs offices dans une chambre de la ferme.

Le directeur de la culture fait la classe aux enfants à certaines heures de la journée, principalement de 4 h 1/2 à 7 h du soir. Aucune déclaration n'a été faite à la Mairie. J'ai cru, Monsieur l'Inspecteur, qu'il était de mon devoir de vous donner avis de cette ouverture de classe...»<sup>26</sup>

<sup>23</sup> Lettre Rivetti-don Rua, 9 décembre 1889, ASC Rossignol. Le style et l'orthographe de l'original ont été conservés.

<sup>24</sup> Lettre Rivetti-don Rua, 20 décembre 1889, ASC Rossignol.

<sup>25</sup> Rapport du percepteur d'Acheux. Archives départementales d'Amiens (A.D.A), novembre 1901, 3Z 520 697.

<sup>26</sup> Lettre de l'instituteur public de Coigneux du 9 décembre 1889, A.D.A, T- 393-199.

L'Inspecteur primaire informa immédiatement l'Inspecteur d'Académie, lequel ordonna une enquête. Elle fut confiée à l'Inspecteur primaire, Joseph Cauille. Celui-ci se rendit le 28 décembre à la ferme du Rossignol et dès le lendemain, il adressait son rapport à son supérieur hiérarchique:

«Hier, 28 courant, je me suis rendu à la ferme du Rossignol où vient de s'installer un orphelinat agricole. Le directeur, M. Rivetti Jean Baptiste, prêtre italien de la compagnie de Dom Bosco, m'a dit que jusqu'à présent aucun enseignement n'avait été donné aux orphelins mais qu'il se proposait de s'occuper bientôt de cette question. A mon arrivée, à 9 heures et demie du matin, les enfants travaillaient au dehors et je n'ai vu aucun livre ou cahier dans la pièce qui aurait pu servir de salle de classe. Il se peut que certains exercices scolaires aient eu lieu depuis le 8 décembre courant, mais dans tous les cas il n'y a pas d'école au sens légal du mot. Les enfants ont 13 ans révolus. Cependant deux d'entre eux n'ont pas encore produit leur bulletin de naissance... Le chef de culture qui remplira les fonctions d'instituteur s'appelle Borivent Jules Emile Antoine... Il est pourvu du brevet de capacité...»<sup>27</sup>

Ce fut sa première visite au Rossignol. Il en fit au total sept dont la dernière le 25 avril 1902. Chacune de ses visites était suivie évidemment d'un rapport, dans lequel il analysait la situation de l'orphelinat d'une manière qui semble objective, sans complaisance mais aussi sans étroitesse. Le coadjuteur Jules Borivent déposa à la mairie de Coigneux le 25 janvier 1890, une déclaration d'ouverture d'école. L'administration procéda à une enquête approfondie sur ses antécédents dans les départements de Savoie et de Haute-Saône, en raison de sa présence comme instituteur en Savoie puis à Gevigney. Cette double enquête n'ayant mentionné aucune contre-indication à l'égard du futur directeur de l'école du Rossignol et aucune opposition n'ayant été faite dans les délais légaux, l'école fut donc officiellement ouverte. Le Conseil départemental sur avis favorable de l'Inspecteur Cauille donna son accord pour un internat annexe de neuf internes: «Le nombre des élèves pourrait être de vingt mais les dimensions du dortoir ne permettent pas de recevoir plus de dix internes, y compris le maître chargé de la surveillance... encore ce dernier nombre est-il un peu forcé. Je ne crois pas qu'une pièce spéciale soit affectée au réfectoire. Dans ma visite du 28 décembre 1889, on ne m'a montré qu'une cuisine où les enfants mangent probablement. Je demande aujourd'hui des éclaircissements sur ce point».

Le 16 mai 1895, l'Inspecteur d'Académie donnait son accord pour quatre internes supplémentaires. L'orphelinat était donc autorisé à recevoir 13 orphelins internes. Chaque année, Jules Borivent adressait son rapport à l'Inspection primaire, conformément à la loi. De son côté, le 29 novembre 1897, Joseph Cauille rédigeait ainsi son rapport d'inspection: «M. Borivent était occupé aux travaux des champs, ainsi que ses élèves dispersés de tous les côtés. Je me suis

<sup>27</sup> A.D.A., T 393-199.

borné à demander à M. Borivent à vouloir bien me faire visiter les deux dortoirs et me présenter le registre que j'ai signé. Les dortoirs ne brillent pas par la propreté. Ce n'est pas nouveau du reste... M. Borivent se propose de demander l'autorisation d'agrandir le dortoir...» Dans sa visite du 2 juin 1899, l'Inspecteur mentionna les travaux d'agrandissement en cours: «Actuellement on fait des travaux d'amélioration et d'agrandissement à la ferme. On construit un réfectoire et un dortoir pour 40 élèves...»

En 1899, le Père Molinari, directeur depuis 1897, obtint en effet l'autorisation de Turin d'entreprendre de nouvelles constructions. Il s'agissait d'un bâtiment en briques, un rez de chaussée servant de réfectoire et un étage à usage de dortoir. L'Inspecteur Cauille, dans sa visite du 7 mars 1900, constatait une nette amélioration des lieux: «Bâtiment neuf. Service de propreté plus soigné qu'autrefois... Etat matériel de beaucoup supérieur au précédent. Il y a maintenant une vraie salle de classe avec un mobilier convenable».<sup>28</sup>

Sur avis favorable du Conseil départemental, l'Inspecteur d'Académie donnait, le 17 mars 1900, son accord pour l'accueil de 50 internes au Rossignol. Dans son rapport du 20 mai 1901, l'Inspecteur Cauille notait que le dortoir contenait une quarantaine de lits.

Ainsi peu à peu, à travers mille et une difficultés, l'orphelinat du Rossignol s'était étoffé et les conditions de vie et de travail s'y étaient progressivement améliorées. L'artisan de la réussite de cette implantation avait été son directeur fondateur J.B. Rivetti. Il était né le 25 novembre 1851 à Novalesa, un petit village de montagne non loin de la frontière française, au nord de Susa (province de Turin). Entré tardivement dans la congrégation à l'âge de 29 ans, après avoir commencé une carrière dans l'armée, il avait bien connu don Bosco qui lui avait remis la soutane, le 26 octobre 1882.

L'année suivante à la fin de son noviciat, il faisait profession perpétuelle à San Benigno. Envoyé peu après à Nice comme surveillant, il y fut très apprécié. Au début de l'année 1888, il était ordonné prêtre durant son séjour au noviciat de Sainte Marguerite à Marseille. Nommé immédiatement après comme préfet à l'orphelinat de Gevigney, il y resta jusqu'à la fermeture de cette fondation éphémère. En décembre 1889, don Rua le choisit comme directeur de l'orphelinat du Rossignol. Immédiatement, il sut s'attirer la sympathie du clergé local et des habitants des communes voisines. Lorsque les paroisses de Coigneux et de Bayencourt furent privées de leur curé, c'est lui qui assura la suppléance durant plusieurs mois.

La Semaine religieuse du diocèse, qui avait pour titre «Le Dimanche», publiait le 25 février 1894, sous la plume très lyrique du curé d'une paroisse voisine, un éloge enthousiaste de l'orphelinat du Rossignol et de son directeur:

<sup>28</sup> A.D.A., T 393-199 Rapport Cauille, 7 mars 1900. Aujourd'hui la ferme du Rossignol est la propriété de Mr et Mme Marion Alain. Le bâtiment solidement construit existe toujours. On y retrouve, à l'étage, le dortoir resté presque en l'état, avec une isolation thermique remarquable. Dans une construction en rez-de-chaussée, on découvre les traces de la chapelle.

«C'est au jour de l'Immaculée Conception, le 8 décembre 1889, qu'on vit arriver en ces lieux, un humble prêtre, fils de don Bosco... pour y établir un orphelinat agricole. Périlleuse était l'entreprise à cause du dénuement des premiers hôtes, du mauvais état et de l'exiguïté des bâtiments. Rude était la besogne et il fallait le grand coeur de M. le directeur, l'abbé Rivetti pour ne pas ployer sous la charge. Il eut pourtant quelques heures de tristesse et d'appréhension, comme il le conte lui-même à ses visiteurs... Grâce à de pieuses générosités, grâce à mille industries, un matériel de culture fut acquis; on fouilla le sol, on creusa des sillons, on répandit la semence arrosée de sueurs abondantes et Dieu daigna donner l'accroissement... Il y aurait beaucoup à écrire si on voulait entrer dans tous les détails de cette administration. Bornons-nous à dire qu'il y règne un excellent esprit, mêlé de simplicité et d'entrain... De temps en temps, des prêtres voisins aiment aller se reconforter à cette source d'eau vive... ils y trouvent un excellent accueil fait de franchise, de cordiale affection et de véritable esprit sacerdotal».<sup>29</sup>

Hélas, trois ans plus tard, le 10 janvier 1897, le même chroniqueur annonçait à ses lecteurs le décès, suite à une brève maladie, du Père J.B. Rivetti.

«Il est tombé sur la brèche, écrivait-il, à 45 ans, à l'âge où d'autres commencent à se révéler... Il y aurait lieu de faire un parallèle frappant entre les débuts de l'oeuvre et son état relativement prospère d'aujourd'hui... M. Rivetti appartenait à l'Italie par sa naissance, à notre pays par son coeur... D'une intelligence élevée, d'une humeur presque joviale, il captivait par ses causeries lumineuses... émaillées d'anecdotes heureuses et plus encore par sa simplicité franche autant que charitable. Tous ses confrères le regardaient comme un saint et comme l'image la plus ressemblante de leur bien aimé Père, Don Bosco».<sup>30</sup>

Ses obsèques furent un triomphe dans cette petite église de Coigneux. Par volonté des habitants, il fut inhumé sous un tombeau, au centre du petit cimetière communal, au pied de la croix.

Après la mort du Père Rivetti une polémique s'engagea entre la donatrice et le Père Joseph Ronchail, nouveau provincial de Paris, suite à l'article cité plus haut, paru dans la semaine religieuse du diocèse. Mlle Jonglez trouvait que l'auteur de l'article sur le Père Rivetti avait pour le moins sous-estimé la qualité de sa donation. Ce à quoi le Père Joseph Ronchail, qui était pourtant quelqu'un de très modéré, lui répondit que son apport:

«avait été nettement surévalué: Vous me dites, écrivait le Père J. Ronchail, que la propriété du Rossignol a été apporté à la Société des Terrains du Retrait de Paris pour le prix de 160.000 frs. Malheureusement, elle a été évaluée cent mille francs de trop et la Société en subit les conséquences...

<sup>29</sup> Il y eut ainsi 6 articles sur l'orphelinat du Rossignol dans la Semaine Religieuse d'Amiens, signés de l'abbé A. Duhamel, entre 1894 et 1900.

<sup>30</sup> Cf également F. DESRAMAUT, *Don Bosco à Nice*, p. 278 et notice nécrologique du 3 janvier 1897, signée J. Ronchail.

On a pu marcher jusqu'à présent au prix de grands sacrifices et au prix surtout de la vie du regretté Monsieur Rivetti parce qu'on pouvait exploiter la ferme voisine. Mais il faut penser à l'avenir et ne pas augmenter nos dettes. Car l'argent qu'on dit nous venir de Mlle Jonglez, nous l'avons emprunté pour acheter le bétail et les machines et il faut en payer les intérêts et penser à rembourser le capital. Si on voulait rester au Rossignol, il faudrait nécessairement bâtir pour avoir des dortoirs pour les enfants et des logements convenables pour la communauté, sans compter les réparations qu'il faudrait faire aux granges et aux écuries. La dépense serait au moins de 40 à 50.000 frs. Et vous croyez qu'il serait sage de faire une telle dépense pour être obligés dans quelques années à ne cultiver que cette terre si peu productive du Rossignol et de sacrifier cinq ou six Religieux pour n'occuper qu'une quinzaine d'enfants!»<sup>1</sup>

Le Père Ronchail terminait sa lettre à Mlle Jonglez, en lui disant qu'il ne voyait d'autre solution que de vendre la ferme du Rossignol et de réinvestir le montant prévisible de la vente, soit 70.000 frs, dans la maison de Ruitz qui, non loin de là, accueillait des petits séminaristes. Après le décès du Père Ronchail, un an plus tard, le 3 avril 1898, le nouveau provincial de Paris, le Père Joseph Bologne, fut d'un avis différent; il préféra le maintien sur place et la construction d'un grand bâtiment, en 1899.

Au Père Rivetti succéda le Père Molinari jusqu'alors préfet de l'orphelinat. Ce dernier était loin d'avoir les mêmes qualités que son prédécesseur. Sous sa direction, les effectifs comme on l'a vu plus haut augmentèrent, les conditions d'accueil et de travail s'améliorèrent mais l'esprit, malgré tout le talent du coadjuteur et chef de culture Jules Borivent, se dégrada peu à peu jusqu'à la fermeture de l'orphelinat en juillet 1903.

### 3.3. *L'orphelinat de Montmorot (1897)*

Elles sont plutôt rares les fondations qui, en France, se sont faites au XIX<sup>e</sup> siècle à la demande d'un évêque. On l'a vu précédemment, ce fut le cas pour la Navarre, mais pour l'évêque de Fréjus et Toulon, l'appel aux salésiens était le meilleur moyen de trouver une solution à un conflit entre deux prêtres. A l'origine des autres fondations, on trouve une initiative laïque. A Montmorot, commune importante située à quelques kilomètres de Lons-le-Saulnier, l'évêque de Saint-Claude prit lui-même l'initiative d'écrire à don Rua, en novembre 1894, pour lui demander de fonder un orphelinat agricole dans son diocèse:

«A la date du 4 [octobre] dernier, le Rev.Père Cartier, directeur de votre maison de Nice écrivait à Mlle Queslin, qu'il vous avait parlé de notre fondation d'orphelinat agricole à Lons-le-Saulnier. Il ajoutait à ma grande satisfaction, que vous êtes disposés à vous charger de cette oeuvre. Ayant eu

<sup>1</sup> Lettre J. Ronchail-Jonglez 22 février 1897 ASC Rossignol.

le bonheur de voir à Turin votre saint fondateur dans un moment de peine dont sa parole me délivra, je serais heureux de posséder quelques-uns de ses fils. Voici les renseignements que vous demandez par le Père Cartier:  
1° Le but de l'oeuvre est de recueillir des orphelins de mon diocèse pour les élever et en faire des cultivateurs, sauf les vocations spéciales qui se révéleront et dont on prendra soin: vocations ecclésiastiques».

Le but était donc bien précis, il n'excluait pas cependant le discernement de «vocations ecclésiastiques» mais ne précisait pas la suite qui leur serait donnée. L'évêque répondait également dans cette même lettre aux demandes de renseignements faite par don Rua quant aux conditions matérielles et financières:

«2° L'oeuvre possède actuellement un local suffisant pour recevoir 20 enfants de dix ans et au dessous». Mais dans un cinquième point, l'évêque rappelait cette condition: «Encore une fois, l'orphelinat sera diocésain». Affirmation pour le moins ambiguë.<sup>32</sup>

A cette demande, don Rua fit répondre par retour du courrier, qu'il lui faudrait attendre au moins trois ans, car il n'y avait pas de personnel disponible pour cette fondation. Quelques mois plus tard, en mai 1895, le Père Bologne, provincial de France, se rendit à Lons-le-Saulnier. Il informa don Rua, par lettre, des conclusions de sa visite:

«Comme il était convenu, je suis venu à Lons-le-Saulnier, invité *ripetutamente* par Mgr l'Evêque de St Claude. Dans quelques lettres, il parle comme si la fondation de Lons-le-Saulnier était chose faite ou du moins promise. L'Evêque désire vivement que nous acceptions de suite ou le plus tôt. Une bonne demoiselle et son frère curé possèdent des terres, je ne sais trop si c'est 20 ou 30 hectares; très bonnes terres. Là, la demoiselle vient de bâtir un établissement pour servir d'orphelinat agricole. Tout va être prêt dans une vingtaine de jours... C'est beaucoup plus beau et plus grand que Nizas. Tout est neuf ou comme neuf...»

Et le Père Bologne concluait:

«Sans être pressées, ces personnes voudraient une parole les assurant qu'à une époque fixée, les salésiens iront... C'est à voir».<sup>33</sup>

Mais la mariée n'était-elle pas trop belle? En effet, en arrière-plan de cette proposition de l'évêque, il y avait l'abbé Queslin et sa soeur. Tous deux étaient les légataires universels de Mlle Courbet, décédée quelque temps auparavant et qui leur avait donné pour mission d'utiliser l'important héritage qu'elle laissait pour la fondation d'un orphelinat agricole sur le diocèse. L'abbé Queslin prit donc le relais de son évêque demandant avec insistance à don Rua l'envoi de salésiens à Montmorot; il était prêt à accepter toutes les conditions qui lui seraient faites:

<sup>32</sup> Lettre évêque de Saint-Claude à don Rua du 4 novembre 1894 ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>33</sup> Lettre J. Bologne-don Rua, 27 mai 1895. ASC Lons-le-Saulnier.

«Nous sommes tellement assurés que vous ferez dans le Jura l'oeuvre de Dieu, avec autant de succès que vous la faites partout ailleurs, que nous nous en rapportons absolument à vous pour la mise en mouvement et la marche de notre cher orphelinat. *Nous tenons à ce que vous y soyez absolument maîtres* et nous souscrivons d'avance à toutes les dispositions matérielles et autres qui vous sembleront nécessaires».<sup>34</sup>

Le Père Bologne appuyait de son côté la demande.

Le domaine dont il était question était situé à environ 4 km du centre de Lons-le-Saulnier, sur un plateau bien dégagé, situé à l'ouest de la ville. L'ensemble de la propriété comprenait: «1° une maison de maître pouvant loger de trente à quarante enfants, avec jardin de plus d'un hectare, le tout clos d'un mur; 2° une petite ferme adossée à la maison de maître, entourée de 6 ou 7 hectares de très bonnes terres; 3° une seconde ferme, à 5 minutes de la précédente, sept à huit hectares de terres cultivées».

L'abbé Queslin s'engageait de plus «à remettre au Père chargé de l'oeuvre une somme de *dix mille francs* pour leur permettre de meubler la maison à leur convenance et de vivre la première année. La seconde année et chacune des années suivantes une rente annuelle de *trois mille francs...*» Parmi les charges, l'abbé se réservait toutefois «l'usage de la chambre située au premier étage et au-dessus du salon», sans doute pour y faire de brefs séjours car les salésiens pouvaient entre-temps, l'utiliser «en cas de convenance ou de nécessités réelles». Si cette dernière clause laissait deviner l'intention de l'abbé de veiller de près à la bonne marche de l'oeuvre, les conditions générales qui étaient faites semblaient cependant assurer le meilleur avenir à cette fondation. Et pourtant, à l'avant-veille de l'arrivée des premiers salésiens à Montmorot, les premières difficultés surgirent entre l'abbé Queslin et le Père Bologne. Un projet de convention avait été élaboré avant l'ouverture de l'orphelinat, mais l'apport de ce domaine aux salésiens ne fut en fait réalisé que le 6 décembre 1899, par l'intermédiaire de la Société Beaujour de Marseille. Avant de s'engager définitivement, on voulait que les salésiens fassent d'abord leurs preuves.

La maison fut officiellement ouverte le 8 décembre 1897. Le Père Marius Gayde en fut le premier directeur. Il arriva à Montmorot accompagné d'un coadjuteur, chargé de la cuisine, et de cinq orphelins. L'inauguration se fit en présence du clergé et des séminaristes de Lons-le-Saulnier. Dans une brochure anonyme publiée en 1899 à Lons-le-Saulnier (sous la plume sans doute de l'abbé Queslin) l'auteur se félicitait du travail réalisé pendant la première année. Il y rappelait le but de l'oeuvre: «Le but de l'oratoire agricole de St Joseph est comme son nom l'indique de former des agriculteurs, et sous ce nom nous comprenons les jardiniers, les vigneron et les cultivateurs proprement dits». On prévoyait également de préparer, en annexe, quelques jeunes aux métiers de boulanger, de cuisinier, menuisier, tailleur, cordonnier, sabotier pour permettre à

<sup>34</sup> Lettre Queslin-don Rua, 15 juin 1895 (phrase soulignée dans la lettre).

l'oeuvre de vivre le plus possible en autarcie. Mais hélas cette période «d'état de grâce» ne dura guère bien longtemps entre l'abbé Queslin et le directeur de Montmorot. Sans doute le Père Gayde n'était-il pas l'homme de la situation. Né le 25 septembre 1859, à Quinson, dans les Alpes de Haute-Provence, il était entré à Marseille en janvier 1885, après avoir fait une première année de théologie dans son diocèse. Il avait fait profession perpétuelle en décembre 1885. A sa mort à Oulx en Italie, en décembre 1905, il laissait la réputation d'un salésien, prêtre et religieux exemplaire.

Mais en 1900, l'abbé Queslin ne le considérait pas en tout cas, comme un modèle d'éducateur. Il s'en plaint d'ailleurs dans une lettre au provincial de Marseille, don Perrot:

«Quel a été jusqu'ici le gouvernement de don Gayde. La première année, grâce au rôle de don Lofti, à l'intelligence et l'absolu dévouement de l'abbé Rebaude et des frères, la maison a marché convenablement en dépit des absences perpétuelles du directeur... Mais à partir du renvoi de l'abbé Rebaude, en janvier 1899, l'oratoire n'a cessé de décliner». Il énumère ensuite les graves reproches qu'il fait au gouvernement de don Gayde: 1° ses dépenses exagérées et inconsidérées, 2° des désordres moraux qu'il n'a pas su réprimer en particulier le comportement de son frère qu'il avait accueilli à l'orphelinat».<sup>35</sup>

A cette même époque, l'abbé Queslin fit lui-même son enquête auprès du clergé local, des voisins de l'orphelinat, il en conclut à la nécessité d'écarter don Gayde et de nommer en urgence, «un économiste distinct quoique non indépendant du Directeur». Dans ce long rapport, il dénonçait certains abus commis dans la communauté salésienne, sorties non contrôlées, etc... Cette enquête minutieuse l'autorisait à entrer dans les moindres détails sur la discipline qui devait être appliquée dans l'orphelinat.<sup>36</sup>

Les supérieurs de Turin l'entendirent et, à la rentrée de septembre 1900, ils remplacèrent à la direction de l'orphelinat le Père Marius Gayde par le Père Roussin. Le changement loin d'être positif fut plutôt décevant, du moins sur le plan financier. L'abbé Queslin accorda cependant au Père Louis Roussin, à son arrivée, un préjugé favorable: «La situation financière que lui a laissée son prédécesseur Don Gayde est réellement déplorable».<sup>37</sup>

Mais le nouveau directeur allait, lui aussi, accumuler les dettes et dès le mois d'octobre 1902, l'évêque de Saint-Claude écrivait à don Rua pour lui exprimer ses grandes inquiétudes sur la marche de l'orphelinat: «Monsieur et Mademoiselle Queslin regrettent d'avoir confié [cette oeuvre] aux salésiens et désireraient la constituer sur de nouvelles bases. D'autre part, des plaintes assez sé-

<sup>35</sup> Lettre Queslin-P. Perrot, Inspecteur de la France-Sud, du 25 janvier 1900, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>36</sup> Notes Queslin du 3 mars 1900, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>37</sup> Lettre Queslin-P. Perrot, 11 janvier 1902, ASC Lons-le-Saulnier.

rieuses m'ont été adressées contre D.R. [don Roussin] le directeur. Je crois qu'il y a lieu d'en tenir compte et qu'il serait sage de lui donner une autre destination...»<sup>38</sup>. Mais don Rua chercha à temporiser. A cette date, pesait sur l'oeuvre la menace de séquestre de la part du gouvernement français, en vertu de la loi de juillet 1901 sur les associations.

L'abbé Queslin, quant à lui, prévint don Perrot qu'il ne voulait rien connaître des dettes du directeur: «Quant aux dettes de M. l'abbé Roussin, impossible de nous en charger, même partiellement. M. Roussin s'est obstiné à les accumuler malgré tout ce que ma soeur et moi avons pu lui dire».<sup>39</sup>

La situation devint à cette époque catastrophique. Des saisies, sur plainte des créanciers, commençaient à être ordonnées. Au début de septembre 1903, le coadjuteur Jules Borivent était arrivé à Montmorot. En raison des procédures en cours à Marseille pour la liquidation des biens de la société Beaujour, on jugea prudent de lui louer l'ensemble de la propriété. Ce fut fait par bail en date du 29 septembre 1903. Jules Borivent devenait ainsi le fermier de la Société Beaujour. Mais il restait un lourd passif à liquider.

Le préfet Georges Durin, envoie, le 4 février 1904, un S.O.S. à don Rua: «Notre position est affreuse, ce qui empêche encore la catastrophe irrémédiable, c'est la présence du directeur. Mais comme le bruit court avec insistance qu'il va partir et que d'ailleurs sa santé est assez ébranlée... il est important que nous soyons soutenus sans retard».<sup>40</sup>

Le 9 février, le père Durin écrivait de nouveau à don Rua, pour lui exprimer toute l'estime qu'il avait pour son directeur, le Père Roussin, qui avait rapporté de Turin où il avait séjourné plusieurs années «une méthode que je n'ai pas retrouvée dans nos autres maisons et des secrets que rien ne remplace».<sup>41</sup>

Pour avoir le coeur net sur la situation de l'orphelinat, don Rua se décida à y envoyer don Bertello, membre du Chapitre Supérieur. Il arriva à Montmorot vers la mi-février 1904 et y resta une dizaine de jours, au cours desquels il adressa successivement quatre rapports à don Rua: il constatait tout d'abord qu'il était très difficile de se faire une idée de la situation financière exacte parce que documents et factures faisaient défaut. Il suppliait don Rua de lui adresser 10.000 francs dans les meilleurs délais, pour faire patienter les créanciers. Il expédiait à Turin le Père Laurent Vincent, confesseur, qui lui paraissait bloquer tout changement. Dans sa lettre à don Rua du 21 février, il avouait que la comptabilité de la maison était «un chaos». Le Père Durin, qui portait le titre d'économiste, ne savait rien. Si l'on avait confié à Jules Borivent la direction de l'oeuvre, ce dernier était paralysé par la présence du Père Roussin qui tenait à conserver tout en main. Finalement, don Bertello obtenait de don Rua les 10.000 francs demandés. Il faisait adresser aux créanciers une lettre circulaire, les informant

<sup>38</sup> Evêque de Saint-Claude-don Rua, 2 octobre 1902, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>39</sup> Lettre Queslin - P. Perrot, 7 décembre 1903, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>40</sup> Lettre Durin - don Rua, 4 février 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>41</sup> Lettre Durin - don Rua, 9 février 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

que les dettes les plus urgentes seraient honorées par Maître Pourchat, notaire à Lons-le-Saulnier, et que toutes les autres seraient réglées par le même notaire dans les deux ans. Cette lettre était co-signée par le Père Roussin lui-même et par le notaire.

Dernière décision, il imposait au Père Durin un départ immédiat et confirmait Jules Borivent dans sa responsabilité de directeur de l'orphelinat: «Tous doivent savoir que le directeur de cette maison, c'est Borivent et que tous les ordres au personnel et que les décisions pour tout ce qui regarde le matériel et les personnes doivent venir directement de lui». <sup>42</sup> Quant à sa visite à l'abbé Queslin et à sa soeur, elle s'était soldée par un échec: «Nous sommes décidés, lui avait-il répondu, à ne plus nous occuper d'aucune manière d'une oeuvre qui, depuis qu'elle existe, ne nous a apporté que déceptions et chagrins». <sup>43</sup>

Après le départ de don Bertello, Jules Borivent prit les affaires bien en mains. Seuls restaient avec lui quelques coadjuteurs pour assurer l'éducation et la formation professionnelle de 18 jeunes qui tous avaient plus de 13 ans. Quant au Père Roussin, il demeura encore quelque temps sur place.

Dans une lettre codée à son cher oncle (don Rua), Borivent l'informait que «le cousin [P. Roussin] commence à aller mieux et ne fait pas trop de bruit. Il reste tranquille dans sa chambre. J'espère pouvoir dans le courant de la semaine régler mes affaires avec lui». Dans une autre lettre à don Rua, en date du 14 avril 1904, il lui annonce que «Monsieur Roussin est à Salon chez ses parents. Il m'a écrit, il y a deux jours, qu'il s'apprêtait pour les pays lointains. Bon voyage!» L'ancien directeur dut quitter Montmorot vers la mi-mars. <sup>44</sup>

Les relations de Borivent avec l'abbé Queslin, d'abord sur ses gardes, s'améliorèrent progressivement. Le 31 mars, l'abbé lui écrivait: «La nouvelle organisation de la maison ne correspond en rien à ce que nous voulions, ma soeur et moi; nous désirons lui rester absolument étrangers». <sup>45</sup> Jules Borivent lui fit une réponse très évangélique: «Je savais qu'il ne convenait pas de donner aux chiens le pain réservé aux enfants d'Israël, mais je me contenterais bien des miettes qui tombent sous la table». <sup>46</sup> En guise d'accusé de réception, l'abbé Queslin, deux jours après, lui envoyait «un gros jambon!»

La vie religieuse des salésiens et des élèves prit rapidement une excellente tournure. Un jeune clerc resté sur place écrit de son côté à don Rua sa satisfaction: «Maintenant les pratiques de piété se font régulièrement... Nos repas res-

<sup>42</sup> Directives manuscrites adressées par don Bertello au P. Roussin, maintenu provisoirement sur place comme garant du remboursement des dettes, mais sans aucun pouvoir - février 1904 - ASC Lons-le-Saulnier. L'année précédente J. Borivent avait participé à une retraite à Turin, assurée par le même don Bertello. Dans l'une de ses conférences, ce dernier avait rappelé à tous ses confrères que jamais un coadjuteur ne pourrait être nommé directeur! ASC J. Borivent.

<sup>43</sup> Lettre don Bertello-don Rua, 20 février 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>44</sup> Lettre J. Borivent à son «cher oncle», du 9 mars 1904. Lettre J. Borivent-don Rua du 14 avril 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>45</sup> Lettre Queslin-J. Borivent, 31 mars 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>46</sup> Lettre J. Borivent-don Rua, 14 avril 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

semblent complètement à des repas de salésiens; plus de ces habitudes primitives». <sup>47</sup>

Jules Borivent redressa la situation financière assez rapidement, après avoir établi un état des dettes dès le mois de mars. En fin septembre, il informait don Rua de la situation et des décisions qu'il avait été amené à prendre. La comptabilité du jardin lui avait révélé que ce secteur était nettement déficitaire. Il avait donc décidé de licencier, dès le mois de septembre, le jardinier salarié. Il demandait de lui envoyer un confrère ou un familier pour remplacer cet ouvrier. Il congédia également un couple d'employés qui ne lui paraissaient pas absolument indispensables; il renonça à la location d'une petite ferme toute proche, trop coûteuse. Seul rapport, la production du lait et la grande culture (avoine, foin, paille, pommes de terre, etc...).

Le nouveau directeur faisait bien simplement ce constat:

«Inutile de dire qu'ici tout le monde travaille et ressemble à une ruche d'abeilles. Tout ce travail est dirigé vers la production et il le faut bien, car nulle autre ressource, nulle offrande, nul don ne viennent faire face aux dépenses. Mr Queslin est sourd mais il fait encore, de plus, la sourde oreille. Rien, rien, rien. Il faut que la terre pourvoie à tout». <sup>48</sup>

Avec Jules Borivent, l'oeuvre prit une nouvelle orientation. Plus question d'accepter de jeunes enfants de moins de 13 ans. L'orphelinat se transformait en ferme-école accueillant une vingtaine de jeunes de 15 à 20 ans qui, par l'étude et le travail manuel bien dirigé, pouvaient acquérir vraiment une compétence professionnelle. Dans cette évolution, l'abbé Queslin ne reconnaissait plus son oeuvre:

«La nouvelle colonie agricole jouit d'une bonne réputation. Si nous ne lui venons pas en aide ma soeur et moi, c'est d'abord parce qu'elle ne répond nullement à notre but qui est d'élever des enfants orphelins et non de maintenir dans une position qui leur semble plus agréable des jeunes gens de 15 à 20 ans parfaitement à même de gagner leur vie». <sup>49</sup>

L'Inspecteur de France, le Père Virion, dans les deux rapports de 1908 et de 1909 qui ont été conservés dans nos archives centrales, note l'excellente atmosphère dans laquelle vivent salésiens et élèves à Montmorot. Etant donné

<sup>47</sup> Lettre Jean-Marie Rey-don Rua (?), ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>48</sup> Lettre J. Borivent-don Rua du 27 septembre 1904, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>49</sup> Lettre Queslin-don Rua 26 octobre 1904, ASC Lons-le-Saulnier. Cf. également, en ASC Lons-le-Saulnier, lettre abbé Fertier-Borivent du 19-10-1911: «Je regrette bien vivement que M. Queslin n'ait pas compris qu'à notre époque où l'on fonde partout des oeuvres de jeunesse, c'était un devoir pour lui d'oublier le passé et d'envisager avec intérêt le présent, c'est-à-dire la transformation de votre maison avec toutes ses améliorations matérielles et morales. En y réfléchissant bien, il se serait rendu compte de l'influence qu'exerceraient un jour dans leurs paroisses les jeunes gens que vous adressaient les familles pour les former à tous égards. C'était là le plus utile des patronages. Vous étiez en bonne position pour réaliser le programme désiré. Les résultats obtenus chaque année le disait bien éloquemment à tous!»

qu'il n'y avait pas de prêtre à demeure, on n'y célébrait la messe qu'à de rares occasions; les confrères participaient à l'Eucharistie dans l'une des paroisses voisines.

«L'état religieux et moral est très bon en général. L'on travaille beaucoup; les confrères sont pieux et ont un excellent esprit...  
M. Borivent prend soin de son personnel aussi bien qu'il peut. Bien entendu le souci matériel du travail à faire le rend quelquefois un peu exigeant...  
Les enfants sont bien suivis. Leur instruction religieuse est plus solide que dans beaucoup de maisons où les prêtres sont nombreux... Malgré le petit nombre d'enfants et les conditions peu favorables dans lesquelles la maison se trouve, il y a eu plusieurs vocations d'artisans et l'un des jeunes gens entrera très probablement au noviciat cette année. Un autre fait sa deuxième année à Hechtel».<sup>30</sup>

En 1910, les élèves obtenaient de beaux succès aux examens d'agriculture, ce dont l'abbé Queslin était le premier à se réjouir: «Nous sommes heureux, ma soeur et moi, des beaux succès que vos élèves viennent d'obtenir à leurs examens d'agriculture et nous vous en félicitons sincèrement. Et comme preuve nous vous envoyons un mandat de cent vingt francs dont vous ferez l'usage qui vous semblera le meilleur».<sup>31</sup> Malgré cette heureuse évolution, Jules Borivent n'ignorait pas combien l'oeuvre était fragile car depuis la loi de juillet 1901, sur les associations, une épée de Damoclès était suspendue sur les biens de la Province de France-sud. Ceux-ci étaient légalement propriété de la Société Beaujour à Marseille.

A la fin d'une longue et pénible procédure judiciaire, commencée en juillet 1904 à Marseille et qui s'acheva en février 1912 par un rejet du pourvoi en cassation formé par la Société Beaujour, les biens des salésiens de la Province France-sud tombèrent sous le séquestre du Directeur général des domaines et par décision du Tribunal civil de Marseille, ils furent vendus aux enchères. Ce fut le cas pour la propriété de Montmorot qui, dès le 2 février 1911, avait été mise en location. Dans ces conditions, Jules Borivent, ses confrères coadjuteurs et leurs élèves durent se résoudre à quitter les lieux. En fin septembre 1910, Jules Borivent annonça aux amis de l'oeuvre son prochain départ et la disparition de la ferme-école de Montmorot. Il reçut en retour un très abondant courrier dont la teneur était identique. Tous ses correspondants lui disaient combien ils appréciaient le remarquable travail réalisé depuis six ans à Montmorot et combien ils déploraient son départ. Au nom de l'évêque de Saint-Claude, le vicaire général lui écrivit:

«Sa grandeur a appris cette nouvelle [celle de son départ] avec une douloureuse émotion... Vous dites avoir l'intention de vous retirer cette année. Notre évêque vénéré se reprocherait de vous laisser partir sans vous expri-

<sup>30</sup> Rapport Virion du 16 avril 1908, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>31</sup> Lettre Queslin-J. Borivent du 23 avril 1910, ASC Lons-le-Saulnier.

mer sa reconnaissance pour le bien que vous avez accompli dans notre diocèse, ainsi que la satisfaction pour la prudence et la sagesse que vous avez su apporter dans l'exercice de vos si délicates fonctions».<sup>32</sup>

Quelques extraits, pris parmi ces nombreux témoignages de sympathie et de reconnaissance, montreront comment Jules Borivent, en six années, avait su gagner l'estime générale, tant des milieux ecclésiastiques que des milieux professionnels:

«On ne pouvait me faire un plus grand chagrin que de priver le pays de cette école qui répandait parmi nous la douce influence des disciples de Don Bosco... J'ai un profond regret de voir s'éloigner le Directeur qui, depuis plusieurs années, dirige avec tant d'intelligence et de succès cet établissement. Rien ne manquait à cette jeunesse grâce à cette sainte et sage direction». Chanoine Barbier, vicaire général honoraire.<sup>33</sup>

Le Président de l'union des syndicats du Doubs, René Caron, lui offrit à Liesle, non loin de Besançon «un immeuble aménagé en dortoir pour 50 élèves et installation complète. L'étendue des terres est peu considérable mais on pourrait en louer au besoin. D'un autre côté, cet immeuble ne coûterait rien et serait à votre disposition ainsi qu'une certaine rente qui pourrait être donnée pour aider au fonctionnement de l'école». Dans ses fréquentes lettres à Jules Borivent, René Caron revint à plusieurs reprises sur cette proposition qui n'eut cependant pas de suite.

Le marquis de Froissard, Président de l'Union des Syndicats du Jura, répondant à ses vœux de nouvel an, osa espérer encore qu'il resterait à Montmorot: «En tout cas, vous aurez fait preuve de grande énergie et de compétence professionnelle en tirant partie du domaine de Montmorot, malgré les éléments défectueux et insuffisants dont vous pouviez disposer. Vous avez en même temps rendu service au pays en y introduisant l'emploi des instruments et des engrais». Dans une autre lettre, après l'annonce du départ de Jules Borivent: «Vous avez fait votre possible et obtenu quand même le résultat très appréciable d'avoir formé quelques bons élèves qui resteront attachés à la culture et aussi à la religion, ce qui est beaucoup aujourd'hui».<sup>34</sup>

Enfin l'abbé Queslin et sa soeur lui rendirent avant son départ le plus bel hommage:

«Si des circonstances pénibles nous ont contraints à sembler étrangers à une oeuvre objet de nos plus beaux rêves, soyez assuré, Monsieur le Directeur, que votre administration intelligente, toujours irréprochable, n'a fait qu'ajouter à nos regrets. Que de fois nous nous sommes dit l'un à l'autre: Quel dommage que Mr Borivent n'ait pas été dès le début chargé de la di-

<sup>32</sup> Lettre du vicaire général du diocèse de Saint-Claude à Borivent, 12 octobre 1910, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>33</sup> Lettre Barbier-J. Borivent, 8 octobre 1910, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>34</sup> Lettres Froissard -J. Borivent, 5 janvier 1910 et 6 octobre 1910, ASC Lons-le-Saulnier.

rection de notre orphelinat! Nous aurions maintenant une oeuvre en pleine prospérité et promettant un avenir plus consolant encore».<sup>55</sup>

En fin décembre 1910, Jules Borivent quitta définitivement Montmorot.

#### **4. Les motifs de l'engagement de Don Bosco et des salésiens dans l'oeuvre des orphelinats agricoles**

Les motifs pour lesquels don Bosco et les salésiens s'engagèrent dans cette formation des jeunes en milieu rural tenaient d'une part aux sensibilités du monde socio-politique de cette seconde moitié du siècle, et particulièrement aux attentes d'une aristocratie terrienne, très liée à l'Église. Ces motifs correspondaient d'autre part, aux objectifs de la pédagogie salésienne, très sensible aux actions de prévention. Parmi ces motifs bien divers qui justifiaient le choix des salésiens en faveur de ce type d'oeuvres, retenons en trois.

##### *4.1. Lutter contre l'exode rural par la formation d'ouvriers agricoles qualifiés et prévenir ainsi le développement de la délinquance urbaine*

Le premier motif pour lequel don Bosco et les salésiens prirent en charge des orphelinats agricoles fut celui de maintenir à la terre une jeunesse qui, en cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quittait les campagnes pour gagner «les paradis urbains». La crise de l'économie agricole dans les années 1880, accentua encore cet exode rural. Par amour de la terre, mais plus encore par amour de ces jeunes déracinés que l'on voyait trop souvent tomber dans la délinquance, don Bosco et les salésiens entrèrent dans ce grand mouvement, d'inspiration plutôt conservatrice, qui se développa en France dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. «Les salésiens, nous dit don Ceria,<sup>56</sup> n'allèrent pas à La Navarre, pour gérer un domaine. Ils avaient la mission de donner naissance à une oeuvre nouvelle pour la congrégation mais qui entrerait dans le programme d'action de Don Bosco: fonder une colonie agricole où les fils de la terre en situation de pauvreté, orphelins ou abandonnés, recevraient une formation agricole en même temps qu'une éducation chrétienne».

Le Bulletin salésien des années 1896 et 1897, dans une série d'articles parus sous le titre du «*Courrier agricole*»,<sup>57</sup> développait cette motivation en l'accompagnant de conseils pratiques à l'intention de jeunes agriculteurs:

«L'agriculture exerce une influence considérable sur une nation, au triple point de vue matériel, social et moral. L'agriculture étant en effet la base de

<sup>55</sup> Lettre Queslin-J. Borivent, 20 mai 1910, ASC Lons-le-Saulnier. L'abbé Queslin est décédé en décembre 1911.

<sup>56</sup> MB XIII p. 724.

<sup>57</sup> BSF - juin, juillet, novembre 1896; juin, juillet, août 1897.

la richesse et de la grandeur d'un peuple, celles-ci seront d'autant plus grandes que les progrès réalisés dans cet art sont plus importants. Ni le commerce, ni l'industrie ne peuvent vivre et se développer sans elle. Sans doute les trois réunis forment le plus heureux des assemblages mais c'est l'agriculture qui en est l'âme et le soutien...

Les gens soucieux de l'avenir matériel de leur pays ont fait depuis quelques années de grands efforts pour propager et améliorer les bonnes méthodes de cultures, pour fonder les syndicats agricoles et des sociétés d'agriculture, créer des caisses sociales et des chambres agricoles avec les mêmes attributions que les chambres de commerce. Favoriser les oeuvres agricoles, c'est faire acte de patriotisme et apporter un concours précieux à la prospérité et à la grandeur de son pays».

L'intérêt de l'entrée en matière de cette série d'articles, est d'aborder la vie du monde agricole sous l'angle du progrès. Il fallait sortir de la routine dans lequel le paysan français, sous un régime protectionniste, se complaisait trop facilement. L'auteur de ces articles abordait dans un deuxième temps le rôle préventif des orphelinats agricoles:

«Depuis plusieurs années, une véritable émigration tend à dépeupler les campagnes et à augmenter la population des villes. Des salaires plus élevés, des jouissances plus faciles sont les causes de ce courant dangereux. Il n'y a même aucun profit pour les villes: ce trop plein de population inoccupée est un souci pour les autorités. Que de personnes attendent un travail qui vient tard ou jamais! De là, la misère, ces moyens de vivre temporaires ou irréguliers, la colère contre la société et souvent la chute avec le tribunal comme épilogue.

Les statistiques montrent d'une manière saisissante l'augmentation de la criminalité; une des principales causes est l'abandon des campagnes; les gens malheureux et aigris sont facilement conduits à l'assaut de la société. Dans les villages, les anarchistes et les fauteurs de désordres et de révolutions sont à peu près inconnus: on y trouve, au contraire, le respect de la propriété. Aucun travail n'est en effet aussi moralisateur que celui des champs».

Le chroniqueur soulignait ensuite comment le travail de la terre et la vie à la campagne favorisait l'élévation de l'âme vers Dieu; il achevait ainsi son premier article:

«Don Bosco, avec sa clairvoyance et son amour du bien, avait compris tous les avantages qu'offre l'agriculture exercée d'après les meilleures méthodes. Les oeuvres qu'il a fondées dans cet ordre d'idées sont déjà répandues, on peut dire, dans le monde entier. De nombreux orphelinats agricoles existent en France, en Italie, en Espagne... où des centaines d'enfants apprennent à devenir de bons chrétiens, des agriculteurs instruits et d'honnêtes citoyens».<sup>38</sup>

<sup>38</sup> BSF juin 1896, p. 140.

#### 4.2. Bénéficiaire du contexte favorable en France à ces implantations

Le Bulletin salésien français de novembre 1896, après avoir examiné les conditions d'une bonne vinification, donnait un large extrait du rapport sur l'oeuvre des orphelinats agricoles présenté à la Société des agriculteurs de France, le 9 mars 1896, par M. l'abbé Santol, Inspecteur général des orphelinats agricoles:

«Il est inutile d'insister, écrivait cet Inspecteur général, sur l'importance et sur la nécessité des orphelinats agricoles. Le dépeuplement des campagnes par suite de l'émigration de beaucoup trop de paysans vers les grandes villes, la diminution de la natalité au sein de nos familles rurales, l'écrasement de la grande comme de la petite propriété par un régime fiscal et un système de monopoles qui ne cessent de sacrifier l'agriculture à l'industrie et au commerce, sont autant de causes d'affaiblissement qui doivent encourager les amis du pays à multiplier et à soutenir les orphelinats agricoles.

La Société des agriculteurs de France, placée à la tête de ce mouvement réparateur qui fait consister dans les productions du sol, la vraie fortune d'un peuple, a si bien compris depuis de longues années la mission des orphelinats agricoles, les services que ces institutions hospitalières sont appelés à rendre, en partie double, à l'enfant abandonné et à la terre elle-même, qu'elle entoure ces asiles de sa protection bienfaisante, en accordant des subventions aux orphelinats les plus intéressants, les plus peuplés et les plus pauvres...

Hélas, en 1866, les établissements ruraux pour garçons étaient quasi introuvables! La première gloire de la société a été de les multiplier sur tous les points du pays. Elle a établi aujourd'hui des relations avec 82 orphelinats de garçons abritant une moyenne de 8 000 sujets, dont près de 2 000 sont directement sous son patronage... Mais le péril n'est pas seulement dans la pénurie, dans le petit nombre, veux-je dire, de nos asiles; il est encore dans la difficulté où la société se trouve d'alimenter le recrutement du personnel dirigeant. Après trente ans de travaux, elle a acquis l'expérience que les orphelinats confiés aux communautés religieuses fonctionnent admirablement et produisent les meilleurs sujets; le résultat est merveilleux au point de vue de l'économie et du bon ordre...»<sup>39</sup>

La fondation des sept orphelinats agricoles salésiens en France, entre 1878 et 1898, entraine donc, comme on le voit dans ce rapport de 1896, dans un vaste mouvement d'ensemble créé à l'initiative de laïcs chrétiens, regroupés au sein de la Société des agriculteurs de France. C'est à ce mouvement que don Bosco avait manifesté sa sympathie en participant, en mai 1883, à l'assemblée générale de l'Oeuvre des orphelinats agricoles ainsi qu'on l'a vu plus haut.

<sup>39</sup> BSF novembre 1896, pp. 257-258.

#### 4.3. Répondre à quelques-unes des propositions reçues à Turin pour de nouvelles implantations dans ce secteur

Don Bosco après son voyage et séjour de quatre mois en France en 1883, vit affluer sur son bureau à Turin de nombreuses propositions de fondation d'orphelinats agricoles. Plusieurs de ces demandes n'étaient cependant pas totalement désintéressées. La qualité des terres de ces propriétés n'était pas toujours des meilleures. Le coût de l'entretien de bâtisses importantes s'avérait ruineux, d'où peu d'acquéreurs éventuels à se présenter.

Pour les propriétaires de ce foncier, appartenant généralement à la bourgeoisie ou à une noblesse désargentée, la solution apparaissait alors comme dictée par leur foi chrétienne. Pourquoi ne pas fonder une oeuvre en faveur des jeunes les plus démunis des milieux ruraux ou mêmes urbains et favoriser ainsi un maintien ou un retour à la terre? D'autres cas pouvaient aussi se présenter, celui par exemple d'oeuvres déjà existantes fondées par un prêtre qui ne se trouvait pas de successeur ou qui devait faire face à une situation financière alarmante. Parmi les propositions reçues par don Bosco et son successeur, retenons les suivantes: tout d'abord, une demande émanant de l'évêque de Langres, par l'intermédiaire de l'abbé Guillaumet, chanoine de la cathédrale de Langres. Cette demande est typique. Le 25 février 1883, il s'adressait ainsi à don Bosco:

«Mon très vénéré Père, je viens des extrémités nord-est de la France, de la part de Notre-Dame Auxiliatrice à laquelle vous ne pouvez rien refuser; de la part de Mgr l'évêque de Langres, dont vous ne repousserez pas la supplique; de la part d'une maison d'orphelins qui a perdu son chef et fondateur et qui est menacée de ruine, malgré son état prospère; vous ne manquez pas de venir à son secours. Je viens donc frapper à votre porte. Une maison considérable: 160 hectares en terre labourable, en bois, en prés; un beau moulin. Nous donnerons tout cela à votre oeuvre si vous voulez envoyer une colonie. C'est une société qui régit la ferme, société civile et religieuse. Mais le fondateur, prêtre vénérable, vient de mourir, il reste 5 ou 6 frères, vieillards, deux seulement valides. Les vieillards resteraient avec les salésiens sous leurs dépendances et les valides seraient heureux de s'affilier à la société salésienne. Donnez-moi, très vénéré Père, une réponse favorable et je pars là où vous me direz de venir pour m'entendre avec vous. Je vous apporterai une lettre de notre vénérable évêque. Il vous faut entrer dans nos contrées. Vous êtes au midi, il faut vous étendre vers le nord... L'orphelinat est situé à Plongerot, canton d'Auberive, arrondissement de Langres, département de la Haute-Marne...».<sup>60</sup>

Malgré cet appel pressant, il ne fut pas donné suite à cette demande.

Une situation identique se présenta quelques années plus tard à l'orphelinat agricole de Giel dont il a été question plus haut. En 1891, le successeur de

<sup>60</sup> Lettre E. Guillaumet-don Bosco, 25 février 1883, ASC, demandes de fondation, fondo don Bosco 154-E 7.

l'abbé Vauloup le fondateur, était l'abbé Cornu, mais l'âge venant, il fallait songer à lui trouver également un successeur. Le Comte de Caulaincourt, co-fondateur de l'orphelinat avec l'abbé Vauloup, s'adressa alors, avec l'accord de l'évêque, aux salésiens en la personne du Père Bologne, directeur de l'oratoire Saint-Gabriel de Lille. En 1891 et 1892, un abondant courrier fut échangé entre les deux hommes, le Père Bologne lui-même se rendit incognito à Giel, en compagnie de M. de Caulaincourt au mois d'août 1892, mais il ne fut pas donné suite à cette proposition.<sup>61</sup>

Le Père Bologne était déjà venu en mars 1887, dans ce même diocèse de Sées, pour répondre à la demande de l'abbé de la Trappe de Soligny qui voulait lui aussi confier son orphelinat aux salésiens. La réponse de don Rua avait été négative en raison de la trop grande dépendance à prévoir à l'égard de l'abbaye.<sup>62</sup>

Bien d'autres propositions furent encore adressées à Don Bosco et à son successeur dans ce dernier quart du siècle, en provenance de diverses régions de France. Il est impossible de les énumérer toutes. Les trois propositions qui ont été présentées paraissent exemplaires, elles concernent également deux diocèses où dans les années trente, les salésiens vinrent s'implanter et où ils sont encore présents aujourd'hui.

## **5. Étude de la vie de ces maisons à partir des documents disponibles, spécialement pour deux d'entre-elles: Le Rossignol et Montmorot**

On retrouve évidemment dans les sept orphelinats, les mêmes principes d'organisation et d'animation que dans toute maison salésienne de l'époque, adaptés toutefois à la nature particulière d'un orphelinat agricole. On y retrouve également certains principes d'organisation propres aux fermes-écoles et orphelinats fondés en ce siècle. À travers ces différents éléments, ici analysés, se profile un certain style de vie avec ses aspects positifs comme avec ses déficiences.

### *5.1. Les conditions d'acceptation d'une oeuvre*

On aura déjà remarqué que la première condition mise par don Bosco lui-même pour accepter une fondation était la propriété exclusive et la totale indépendance de l'oeuvre. Il excluait par conséquent toute ingérence étrangère dans l'administration tant financière que pédagogique de la fondation.

Il voulait également s'assurer que l'oeuvre était financièrement viable soit par des rentes garanties, soit par un réseau de fidèles bienfaiteurs, que le Bulletin salésien continuerait à entretenir. Don Rua et les inspecteurs de France ne

<sup>61</sup> Correspondance Comte de Caulaincourt-J. Bologne, 1891-1892, ASC Giel.

<sup>62</sup> Lettre J. Bologne-don Rua, 9 mars 1887, ASC Soligny.

furent pas toujours suffisamment attentifs à ne pas s'engager définitivement avant que la première de ces conditions à laquelle don Bosco tenait tant, fut réellement remplie, non pas par simple convention, mais par acte notarié. L'inobservance de cette règle fut cause de bien des difficultés à Gevigney, à Montmorot et à Saint-Genis de Saintonge.

Les relations avec les donateurs et éventuellement les évêques suivirent un schéma presque identique. On offrait soit un domaine pour une oeuvre à fonder soit un domaine sur lequel existait déjà une oeuvre plus ou moins en difficulté. On soulignait le grand intérêt de cette oeuvre pour les enfants abandonnés, pour la région, pour l'éducation de la foi. On insistait sur les conditions matérielles très avantageuses. On suppliait les salésiens de venir le plus tôt possible. Leur renommée était la garantie du succès de l'entreprise. On était prêt apparemment à leur céder gratuitement la pleine propriété de tout le domaine. Mais lorsque ces clauses n'étaient pas ratifiées par un acte notarié avant l'arrivée des salésiens, on n'hésitait pas à reprendre la parole donnée. Ainsi à Montmorot, l'abbé Queslin n'éprouvait aucun scrupule, le 23 janvier 1900, à citer à don Perrot, l'inspecteur de Marseille, ce que lui avait écrit son évêque, le 13 mars 1895: «Il nous semble à mon conseil et à moi, que l'abandon des terres, maisons et capitaux aux salésiens, ne pourra se faire qu'après une *sérieuse expérimentation du gouvernement des dits salésiens*». <sup>63</sup> Or, jamais cette réserve n'était apparue à cette date dans les négociations préliminaires entre l'abbé Queslin et les salésiens. Du côté des salésiens, le refus de prévoir dans les conditions de l'apport aux Sociétés civiles qui leur servaient de couverture juridique, une clause de retour des biens au diocèse d'origine, dans le cas où ces Sociétés seraient dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités caritatives, dénotait un manque de clairvoyance à une époque où, en France, l'avenir des congrégations religieuses demeurerait très incertain. Cette clause aurait sans doute permis, dans la majorité des cas, d'éviter après 1901, les spoliations pures et simples.

Il aurait suffi de préciser, dans une lettre annexe, l'obligation pour le diocèse soit de faire retour de l'oeuvre aux salésiens dans des temps plus favorables, soit de s'engager moralement à indemniser les salésiens pour leur apport financier à l'oeuvre pendant leur présence. Ce manque de clairvoyance reposait à la fois sur une sous-estimation de la menace qui pesait, en cette fin de siècle, sur les congrégations non reconnues, mais aussi, sans doute, sur une certaine réserve à l'égard de l'institution diocésaine.

## 5.2. Les effectifs

Le nombre de jeunes accueillis dans chaque orphelinat salésien ne fut guère très élevé. C'est à La Navarre que les effectifs semblent avoir été les plus importants. En 1901, la maison accueillait 140 garçons. L'orphelinat du Rossignol,

<sup>63</sup> Lettre Queslin-P. Perrot, 23 janvier 1900, ASC Lons-le Saulnier.

dans sa dernière extension, était prévu pour une cinquantaine de garçons; l'effectif ne dépassa guère la quarantaine.

A Ruitz comme à Nizas, on se limita également à l'accueil de quarante orphelins. A Montmorot, on devait se contenter d'une trentaine de jeunes. Les difficultés financières ne permirent pas une extension, et après 1904, sous la direction de Jules Borivent, l'effectif fut inférieur à vingt. A Saint-Genis de Saintonge en 1900, l'effectif était de trente-trois élèves. Si l'on fait le total des jeunes ainsi accueillis dans les six orphelinats, on peut évaluer leur nombre à environ trois cents jeunes.

Quel était l'âge des jeunes ainsi accueillis. Sur les photographies d'époque de la Navarre (1901), on constate la présence d'un nombre important d'enfants n'ayant guère plus de 8 ans. Les aînés, comme dans l'ensemble des orphelinats, pouvaient y rester jusqu'à l'âge de 18 ans. Au Rossignol, peu d'élèves avaient moins de 13 ans. Un document de la main de Jules Borivent, daté de novembre 1900, nous donne la liste de tous les élèves du Rossignol avec leur date de naissance. Selon ce relevé,<sup>64</sup>

3 élèves ont 19 ans	9 élèves ont 13 ans
6        ont 17 ans	4        ont 12 ans
3        ont 16 ans	2        ont 11 ans
5        ont 15 ans	1        a 9 ans
6        ont 14 ans	1        a 8 ans

Le fait d'accueillir des enfants de moins de 13 ans, âge limite de l'obligation scolaire, nécessitait de déposer une demande d'ouverture d'école privée auprès de l'Inspection académique. Nous l'avons vu, cette démarche ne fut pas toujours le premier souci des fondateurs. A Gevigney, par exemple, elle ne fut jamais accomplie selon les normes académiques.

Les conditions d'admission dans les orphelinats salésiens, sans être absolument identiques dans tous les établissements étaient cependant comparables à celles que l'on exigeait pour l'admission dans les autres orphelinats. A Montmorot, le règlement de l'admission était le suivant:

«1- Etre orphelin, au moins d'un côté.

2- Avoir onze ans révolus.

Il doit en outre fournir: 1° Son acte de naissance, 2° son acte de baptême, 3° un certificat de vaccine, 4° un certificat de médecin constatant qu'il n'a ni infirmité, ni défaut qui l'empêche de suivre la règle commune, 5° un certificat de bonne conduite délivré par le curé de la paroisse s'il sort de sa famille; et s'il sort d'un établissement, délivré par le Supérieur de cet établissement.

Pour l'admission gratuite, on exige:

<sup>64</sup> ASC Rossignol.

- 1° Que l'enfant soit orphelin de père et de mère;
- 2° qu'il soit réellement pauvre et abandonné, c'est-à-dire sans proche parent à même de s'occuper de lui;
- 3° qu'il soit originaire de Lons-le Saulnier, ou, du moins, que ses parents y aient leur domicile depuis cinq ans.

Quant à ceux qui peuvent payer, la pension est de 200 francs par an...Des réductions sont faites d'après la situation plus ou moins intéressante des enfants présentés». <sup>65</sup>

### 5.3. Les conditions matérielles

Les conditions matérielles dans lesquelles vivaient ces orphelinats étaient assez rudes. Le nécessaire manquait souvent dans les premiers débuts de l'oeuvre, à Gevigney comme au Rossignol. La nourriture, du fait que l'on vivait sur une ferme était suffisante, mais frugale. Dans aucun de ces établissements, on ne signale de problèmes de santé.

Les conditions d'hébergement, lorsqu'il s'agissait d'une fondation comme à Gevigney ou au Rossignol étaient plutôt misérables dans les premiers temps de l'oeuvre. Peu à peu, elles s'amélioraient comme le souligne l'Inspecteur Caulle, lors de ses visites au Rossignol. <sup>66</sup> L'aménagement d'un oratoire, de dortoirs, de salles de classe, d'un réfectoire distinct de la cuisine, faisait apparaître qu'au fil des jours la maison s'organisait.

Lorsqu'il s'agissait de succession dans une oeuvre déjà existante comme à Saint-Genis de Saintonge, la situation matérielle était convenable dans l'ensemble.

### 5.4. L'horaire d'une journée

Quel était l'horaire-type d'une journée dans ces orphelinats? L'horaire relevé par Jules Borivent, qui dut être appliqué à Gevigney puis au Rossignol, prévoyait trois variantes selon les saisons:

- «L'horaire de printemps et d'automne:

5h	Lever des panseurs.
5h1/2	Lever des enfants. Pansage. Trayage.
6h	Messe de communauté.
6h3/4	Fin du pansage ou études.
7h1/4	Déjeuner.

<sup>65</sup> ASC Montmorot, *Notice sur l'Orphelinat agricole salésien de Montmorot (Jura)* p. 17 Lons-le-Saulnier. 1899 (sans nom d'auteur).

<sup>66</sup> Rapport Caulle, 7 mars 1900: «Etat matériel de beaucoup supérieur au précédent. Il y a maintenant une vraie salle de classe avec un matériel convenable». Archives départementales d'Amiens, T 393-199.

7h1/2	Section des grands: Travail 4h. Section des petits: Classe 1h.
8h1/2	„ „ Travail 3h.
11h1/2	Rentrée du travail, pansage, propreté, récréation.
Midi	Dîner, récréation.
1h1/2	Pansage ou études.
2h	Travail.
4h1/2	Goûter.
5h	Reprise du travail.
6h1/2	Rentrée du travail, pansage, études.
8h	Souper». <sup>67</sup>

- L'horaire d'été prévoyait

le lever à 4h30,  
de 12h à 14h dîner, récréation, repos,  
de 14h à 16h études et travaux d'intérieur,  
de 16h15 à 19h15 travail,  
à 8h souper.

- En hiver, le lever se faisait à 6h. «Les petits et les moyens» avaient classe et étude de 8h30 à midi, entrecoupées d'une récréation, de même l'après midi. «Les Grands» allaient au travail de 8h 30 à 11h30 et l'après midi de 14h à 16h. Le souper était toujours à 20h. Comme on peut le constater, les journées étaient plutôt longues, en hiver de 6h le matin à 21h; en été, de 4h30 à 21h. Le travail manuel occupait une grande partie de ces journées. Suivant le rapport de l'Inspecteur Cauille: «La classe est faite par M. Borivent, le matin de 7h à 8h1/2 et le soir de 6h à 8h, pour les jeunes pendant toute l'année; les plus âgés ne la fréquentent que l'hiver». <sup>68</sup>

### 5.5. Les études

Si le travail manuel occupait une grande partie de la journée, pour les jeunes de moins de 13 ans une plus large place cependant était faite à l'enseignement primaire de base.

Les rapports successifs de l'Inspecteur Cauille nous donnent de précieux renseignements sur l'orientation des études, au Rossignol. Dans son rapport de novembre 1897, il note: «Les élèves ont de 12 à 16 ans; quelques uns sont pourvus du certificat d'études... On fait classe le matin avant le départ pour les champs. L'étude de l'agriculture domine dans le programme». En 1899: «Le programme porte spécialement sur l'agriculture». Le 7 mars 1900: «M. Borivent s'applique à donner à l'enseignement théorique un caractère agricole. Les élèves font usage du cours de M. Raguet, deuxième année». Le 20 mai 1901: «L'ensei-

<sup>67</sup> ASC 275 J. Borivent.

<sup>68</sup> Rapport Cauille, 25 avril 1902, Archives départementales d'Amiens, T 393-199.

gnement a un caractère agricole. Mêmes ouvrages ou à peu près que dans les écoles publiques». Le 25 avril 1902: «Le programme comprend surtout la lecture, le calcul, l'écriture, l'agriculture. Vu quelques cahiers de devoirs».

A Montmorot, le Père Virion, lors de sa visite d'avril 1908, fait les constatations suivantes: «Classes en hiver soigneusement faites et cours théoriques en agriculture. Tous les ans, les jeunes gens passent un examen devant une commission spéciale sur les matières du cours d'agriculture. Des diplômes de divers degrés et un diplôme d'aptitude professionnelle leur sont délivrés après examen».<sup>69</sup>

Si les manuels en usage dans l'enseignement public était largement utilisés, les salésiens dans leurs orphelinats agricoles pouvaient également s'appuyer, à partir de 1896, sur le manuel de don Perrot, le directeur de La Navarre. Le Bulletin salésien français de novembre 1896, le présentait ainsi: «*L'agriculture expliquée aux enfants*» ou «*Petit cours d'agriculture théorique et pratique*, par l'abbé Perrot, prêtre salésien de Don Bosco, directeur de l'orphelinat agricole de La Navarre. Lille, imprimerie de l'orphelinat de Don Bosco, 288 rue Notre Dame, 1896 – Un beau volume grand in-12, de VII- 192 pages. Prix: 1,50; franco: 1,75».

La revue des Pères jésuites: *Les Etudes religieuses* (Partie bibliographique) du 31 juillet 1896, en faisait une recension élogieuse:

«C'est un titre bien modeste que celui que M. l'abbé Perrot a choisi pour l'ouvrage qu'il présente au public et cependant parmi les livres nombreux d'agriculture pratique, nous n'en connaissons pas qui soit appeler à rendre plus de services.

L'auteur nous explique dans sa préface que, cédant aux désirs de ses élèves, il s'était décidé à faire imprimer le petit cours qu'il leur dictait, reconnaissant d'ailleurs qu'il gagnerait ainsi un peu de temps que ses élèves pourraient consacrer à d'autres études. Quant à nous, nous y avons gagné un livre excellent ayant la forme pratique d'une sorte de catéchisme agricole par demandes et par réponses...

Tout ce qui peut intéresser la pratique agricole se trouve résumé en quelques lignes, depuis la question des engrais jusqu'aux cultures les plus diverses. Nous recommandons surtout la partie où il expose les procédés à suivre pour l'établissement d'un vignoble et pour la vinification. L'ouvrage se termine par des notions élémentaires de sylviculture, de sériciculture, d'apiculture, de zootechnie et d'économie rurale.

M. l'abbé Perrot n'a eu d'autre ambition que d'expliquer l'agriculture aux enfants et de la leur faire aimer; aussi ne faut-il lui demander ni discussions savantes, ni recherches originales; mais tel qu'il est ce livre rendra service aux agriculteurs déjà familiarisés avec la pratique et qui aimeraient le consulter à la veille de leurs travaux, comme on va consulter le Memento à la veille d'un examen».

<sup>69</sup> P. VIRION, Rendiconto dell'ispettore al Rettor Maggiore, anno 1907-1908, daté du 16 avril 1908.

Ce même numéro du Bulletin salésien de novembre 1896 contenait également une note sur l'entretien des «vases vinaires» où l'on rappelait que «le vin est un liquide vivant».

### 5.6. *Le personnel*

L'encadrement salésien, peu nombreux et généralement sans grande compétence sur le plan professionnel, était complété par un personnel laïc. Cependant, en octobre 1894, on ouvrit à La Navarre, un noviciat pour cinq coadjuteurs agriculteurs.

Au Rossignol, selon le registre de déclaration de résidence des étrangers de 1890,<sup>70</sup> on constate la présence de quelques familiers venus d'Italie, de Belgique, d'Allemagne, d'Espagne qui remplissaient les fonctions d'ouvriers agricoles, de tailleur, de menuisier, de cuisinier, de sous-chef de culture, auxquels s'ajoutaient des familiers d'origine française. Tout ce monde, peu ou pas rémunéré, vivait pauvrement sur l'orphelinat. En fait, la formation agricole elle-même reposait sur une personne compétente. A Gevigney, au Rossignol, à Montmorot, l'action du coadjuteur Jules Borivent fut déterminante en ce domaine.

Jules Borivent était né le 2 avril 1857 à Saint-Martin sur la Chambre en Savoie, dans une famille de paysans de condition modeste. A l'âge de 9 ans, il devint orphelin de mère. Il dut, par la suite, renoncer à son projet de vocation sacerdotale, pour aider son père sur la ferme. A 16 ans, il fut admis à la ferme-école de La Bâtie, non loin de Grenoble, où il resta deux années. En janvier 1878, il obtint un poste d'instituteur temporaire de hameau et contracta un engagement décennal dans l'Enseignement public, ce qui le dispensait du même coup du service militaire. En 1883, il se présenta avec succès au brevet élémentaire. C'est à la fin de son contrat décennal, en février 1888, qu'il confia à son vicaire son désir toujours vivace de vocation. Ce dernier, ancien élève de l'Oratoire de Turin, se fit son interprète auprès de don Rua, dans les jours qui suivirent la mort de don Bosco.<sup>71</sup> Il fut admis dans la congrégation salésienne comme postulant, le 12 avril 1888, à Gevigney. En décembre 1889, après notre retrait de cette fondation, il fut envoyé au Rossignol. Le 26 septembre 1891, il fit profession temporaire à Lille, sa présence au Rossignol étant considérée comme temps de noviciat.

A l'orphelinat du Rossignol, il remplit la double fonction d'instituteur et de chef de culture. Les rapports de l'Inspecteur lui sont toujours très favorables: «Bonne conduite - Bien vu». «Bonne conduite, Bien vu dans le pays». Mettant sans doute à profit l'enseignement reçu à la ferme-école de La Bâtie, il eut toujours la préoccupation de bonifier les terres qu'il devait travailler: «Les terrains

<sup>70</sup> Archives départementales d'Amiens, 3Z 520-697.

<sup>71</sup> Lettre à don Rua de l'abbé J. Freyre, vicaire et coopérateur salésien - Aiton par Aiguebelle, Savoie, 4-2-1888. ASCJ. Borivent.

qui font partie de la ferme se sont améliorés depuis l'installation des prêtres salésiens». <sup>72</sup> En juin 1895, il fit acheter une lieuse Hornsby. <sup>73</sup>

A Montmorot, où il se rendit comme on le sait, après la fermeture de l'orphelinat du Rossignol, il eut toujours ce même souci d'améliorer d'une part, les terrains par l'utilisation d'engrais et d'autre part, de promouvoir l'utilisation de machines agricoles. Le Père Virion dans sa visite à Montmorot du 16 avril 1908 lui reprochait d'ailleurs de faire des dépenses excessives en ce dernier domaine: «En général, on ne voit pas qu'il y ait des dépenses inutiles ou exagérées sauf peut-être un peu en ce qui concerne le matériel d'exploitation agricole où il semble que certaines dépenses proviennent plutôt d'avoir les outils les plus perfectionnés que d'un besoin réel». Le Père Virion ajoutait cependant: «Mais il n'est pas toujours facile d'apprécier avec justesse ce qui est le plus avantageux quand on est pas soi-même du métier». <sup>74</sup> Jules Borivent était de ceux qui pensaient que l'avenir de l'agriculture était dans l'initiation des jeunes aux techniques de progrès qui se propageaient, à cette époque, très lentement dans le monde agricole.

Après son départ de Montmorot, Jules Borivent fut envoyé en Suisse, à La Longeraie (Morges). Il prit également la direction de la petite exploitation agricole de cette maison. Le monde rural apprécia tout particulièrement les articles qui parurent sous sa plume dans les revues «La Terre Vaudoise» et la «Revue vaudoise d'agriculture».

A la suite d'une longue et pénible maladie, il s'éteignit à Morges le 9 août 1920, âgé de 63 ans. Bien que d'une santé fragile, ce fut un salésien remarquable tant par la qualité de sa vie religieuse que par ses dons d'éducateur et sa compétence professionnelle, qualités qu'il mit durant toute sa vie au service des jeunes du monde rural.

### 5.7. Isolement de ces oeuvres

Il n'est guère possible de mesurer l'influence de ces orphelinats agricoles dans les régions où ils étaient implantés. Les opinions qui ont été émises à leur sujet sont contradictoires. Au Rossignol, vers 1902-1903, la maison semble vivre repliée sur elle-même. Selon l'Inspecteur Cauille «les habitants du Rossignol n'ont pas beaucoup de relations avec ceux de Coigneux» (la commune sur laquelle l'oeuvre était implantée). <sup>75</sup> Le site expliquait en partie cet isolement. On ne pouvait évidemment y ouvrir un oratoire pour les jeunes du quartier, comme il était de tradition dans les oeuvres salésiennes, créées en ville depuis la fondation de l'Oratoire de Turin.

<sup>72</sup> Rapport Cauille du 2 juin 1899 et du 7 mars 1900, Archives départementales d'Amiens, T 393-199.

<sup>73</sup> Journal de J. Borivent - ASC J. Borivent.

<sup>74</sup> Rapport du P. Virion à don Rua, 16 avril 1908, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>75</sup> Rapport Cauille, 25 avril 1902, Archives départementales d'Amiens, T 393-199.

A Montmorot, en mars 1900, le chanoine Queslin reprochait au personnel de l'oeuvre des sorties trop fréquentes ou trop tardives dans le voisinage.<sup>76</sup> Ce qui était plus positif et plus particulièrement apprécié par les paroisses environnantes, c'était la participation des fanfares aux différentes fêtes patronales, ainsi que celle des chorales et des troupes théâtrales. Malgré les effectifs réduits de la plupart de ces orphelinats, chaque oeuvre tenait à faire une place importante à ces composantes traditionnelles de toute maison salésienne.

### 5.8. Les résultats

Il est également bien difficile d'évaluer les résultats de ces orphelinats dans le domaine de la formation professionnelle. Tous n'avaient pas à leur service un Jules Borivent. Par ailleurs, toute évaluation en ce domaine ne pourrait se faire qu'en comparaison avec des oeuvres similaires existant à cette époque. Quelques récompenses permettent cependant de voir que leur action pouvait être jugée favorablement: en 1891, La Navarre reçut la médaille d'argent de la Société d'Agriculteurs du Var.<sup>77</sup>

En 1894, les comices agricoles de la région du Nord décernèrent à l'orphelinat de Ruitz un prix de deux cents francs. La Société des Agriculteurs de France, de la rue d'Athènes, faisait dans son bulletin de juin 1900, un rapport élogieux sur l'orphelinat du Rossignol; elle lui décernait «une médaille d'or pour récompenser les résultats d'une oeuvre dont les fruits sont déjà considérables et qui s'accroîtront avec le temps et les ressources de la charité».<sup>78</sup> En 1906, cette même Société des Agriculteurs de France accordait à la ferme-école de Montmorot «une allocation de 150 francs».<sup>79</sup> Enfin, ainsi qu'on l'a déjà vu, l'abbé Queslin félicitait Jules Borivent des beaux résultats aux examens d'agriculture obtenus en 1910».<sup>80</sup>

## 6. L'effondrement de 1901 -1903, conséquence de la loi de juillet 1901 sur les associations

La loi du 1er juillet 1901, était une loi de liberté. Des citoyens français pouvaient enfin s'associer dans une structure légalement reconnue, sans que leur réunion ne constitue un délit, comme c'était jusqu'alors le cas. Toutefois dans cet-

<sup>76</sup> Notes Queslin du 3 mars 1900, adressées à P. Perrot, ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>77</sup> J. M. BESLAY, *Histoire des fondations salésiennes de France*, T.II p. 31, s.d.

<sup>78</sup> Semaine religieuse d'Amiens «*Le dimanche*», du 18 novembre 1900, article signé A. Duhamel, prêtre. Archives diocésaines d'Amiens.

<sup>79</sup> Lettre de la Société des agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes, Paris, du 2 mai 1906. ASC Lons-le-Saulnier.

<sup>80</sup> Lettre Queslin-J. Borivent, 23 avril 1910 ASC Lons-le-Saulnier.

te loi, le législateur prévoyait une exception pour une catégorie de citoyens: les religieux. Le Titre III les concernait et l'article 13 leur imposait des conditions draconiennes pour obtenir une «demande en autorisation»:

«Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

La dissolution des congrégations ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en Conseil des ministres».<sup>81</sup>

On notera dans ce texte les distinctions suivantes: Pour qu'une congrégation soit autorisée, il fallait une loi; pour qu'elle puisse ouvrir un nouvel établissement, un décret rendu en Conseil d'Etat était requis mais un simple décret rendu en Conseil des ministres pouvait, à l'encontre d'une loi, décider de la fermeture d'un établissement ou même de la dissolution d'une congrégation!

La Province de France-Sud choisit la sécularisation. La Province de France-Nord opta pour la demande en autorisation. Cette demande fut examinée et rejetée par le Sénat dans ses séances des 3 et 4 juillet 1903. Les salésiens de la France-Sud connurent, dès 1901, l'angoisse des enquêtes et des procès, réussissant parfois à maintenir un semblant de vie. Les salésiens de la France-Nord n'eurent, après le 4 juillet, d'autre choix que l'exil.

Le Père Bologne, inspecteur de Paris, qui, jusqu'au dernier moment avait espéré un vote favorable du Sénat et avait voulu délibérément entretenir cet espoir chez ses confrères,<sup>82</sup> semble avoir été pris au dépourvu lorsque ce refus d'autorisation tomba, comme un couperet, sur sa province. Après cette décision du Sénat, il adressa en effet un courrier aux différentes maisons de sa Province. Il écrivit en particulier au directeur de Ruitz:

«Je suppose que vous connaissez la chose négative. Il faut sans tarder vous défaire et vendre effectivement tout ce que vous pouvez vendre et en toucher immédiatement le prix pour payer les dettes. Ne pas garder de bestiaux ni autre chose pour ailleurs. Il vaudra mieux acheter sur place que déplacer. Vous verrez un 'modus faciendi' dans 'La Croix' de ce soir, pour ce qui est des enfants. Nous nous occuperons de nous-mêmes après. Sauvegardez ailleurs ce que vous pourrez de la chapelle».<sup>83</sup>

C'était, en somme, un sauve-qui-peut que le Père Bologne lançait ainsi à ses directeurs. De la Province France-Nord dépendaient les orphelinats de Ruitz et du Rossignol, propriétés de la Société anonyme des Terrains de la rue du Re-trait. L'orphelinat de Saint-Genis de Saintonge était couvert par une société indépendante. Les oeuvres de La Navarre, Nizas et Montmorot relevaient de la

<sup>81</sup> J.O. des 2 juillet, 16 et 17 août 1901.

<sup>82</sup> Témoignage du P. Crespel, ASC G. Bologna.

<sup>83</sup> Lettre J. Bologne-directeur de Ruitz, 6 juillet 1903, ASC Ruitz.

Province France-Sud qui n'était pas concernée par cette décision du Sénat en raison du choix fait par don Perrot de la sécularisation pour les salésiens prêtres.

En fin août 1903, les salésiens du Rossignol et de Ruitz avaient quitté leurs orphelinats avec une partie de leurs élèves et rejoint en Belgique la maison de Tournai où s'inscriraient de nouvelles pages de l'histoire des salésiens français.<sup>84</sup>

## Conclusion

Pendant vingt-cinq ans (1878-1903) les salésiens en France ont créé peu à peu une tradition d'engagement dans l'éducation des jeunes en milieu rural. Ils ont travaillé généralement avec des moyens bien pauvres et selon les mentalités de l'époque, fidèles à des valeurs mais aussi plus ou moins conscients de leurs déficiences. Dans l'entre deux guerres, il se produisit une résurgence de cette tradition de service du monde rural, dans les deux Provinces françaises, rétablies en 1926. Cette résurgence fut à l'origine des fondations de Pressin 1920 (Saint-Genis Laval, Rhône), Ressins 1936 (Loire), Chambéry 1954 (Savoie), Caen 1926 (Calvados), Pouillé 1933 (Les Ponts de Cé, Maine et Loire), Coat an Doc'h 1935 (Côtes d'Armor) et Giel 1936 (Orne). Les méthodes utilisées durant cette période restèrent encore tributaires de celles appliquées au début de ce siècle, en particulier le travail manuel occupait une très grande partie de la journée.

Peu à peu, la formation théorique prit le pas sur les travaux pratiques. Mais ce fut seulement à partir de 1961, après le vote d'une loi sur l'enseignement agricole que se développa en France un enseignement agricole de premier degré, à caractère spécifiquement technique. On passa alors de la ferme-école ou du jardin-école, au lycée d'agriculture et d'horticulture. Dans cette nouvelle situation, l'exploitation de la ferme en particulier, loin d'assurer les ressources financières nécessaires à la vie de l'oeuvre devint cause de déficits parfois très importants. Seules les subventions, longtemps insuffisantes, reçues de l'Etat à partir de 1961, et la taxe d'apprentissage versée aux établissements scolaires par les entreprises, permirent, tant bien que mal, de tenir le budget en équilibre. Aujourd'hui un personnel laïc de plus en plus nombreux, y compris dans les responsabilités de direction, assure la bonne marche de ces lycées qui ont conservé la tutelle des provinces salésiennes. Une loi de 1984, dite loi Rocard, a enfin donné à ces lycées une parité financière avec les établissements agricoles publics.

En septembre 1995, l'effectif total des élèves des 7 lycées agricoles ou horticoles des deux Provinces de France est de 1870 élèves, répartis sur trois ni-

<sup>84</sup> L'ensemble de la correspondance entre le Sous-Préfet de Doullens et le maire de Coigneux se trouve aux Archives départementales d'Amiens, 3Z 520. 697.

veaux: un niveau de base pour la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) ou un brevet d'enseignement professionnel (B.E.P.), un niveau intermédiaire pour la préparation de baccalauréats technologiques ou professionnels, un niveau supérieur pour la préparation de brevets de techniciens supérieurs (B.T.S.).

Les premières pépinières plantées à la fin du siècle dernier donnent aujourd'hui de beaux vergers.